

Programme d'action de la filière Grandes Cultures en Région Centre Val de Loire 2024-2028

19/04/2024 - 18/04/2028



AXE A : RENFORCER LA RESILIENCE DES FILIERES ECONOMIQUES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'ACQUISITION DE REFERENCES 3

Action A.1. S'engager dans la transition bas carbone des exploitations	3
Action A.2. Modéliser des systèmes agricoles innovants basés sur les besoins en eau futurs des cultures ['CLIMAT'EAU']	5
Action A3. Favoriser l'autonomie protéique sur le territoire régional	9
Action A.4. Etudes sur la conduite règlementaire de l'accès à l'eau	14
Action A.5. Acquérir des références sur la gestion de la fertilité biologique des sols.....	16
Action A.6. Etude sur la biodiversité dans les démarches agro-écologique et de certification	18
Action A.7. Mettre en œuvre l'expérimentation	22
Action A.8. Acquisition de références techniques sur la mise en place et les modalités de destruction des couverts végétaux en systèmes grandes cultures bio.....	25

AXE B : FAVORISER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES EN MASSIFIANT L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS..... 28

Action B.1. Accompagner les agriculteurs dans leur transition agro-écologique, de diversification ou de certification par l'appui technique individuel ou collectifs	28
Action B.2. Accompagner les projets d'agroforesterie et favoriser leur développement.....	31
Action B.3. Développer et optimiser le conseil pour le développement d'IAE herbacées	33
Action B.4. Diffuser et déployer l'outil de diagnostic EPN « Evaluation du Potentiel Nectarifère » afin d'optimiser les aménagements et la gestion des infrastructures agroécologiques	39
Action B.5. Diffusion des pratiques et action de communication (dont mesure Transfert de connaissances TRANSFERT)	43
Action B.6. Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises (dépenses comprises entre 12.500€ HT et 90.000€ HT) - SIAP	45
Action B.6 bis. Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises (dépenses comprises entre 5.000€ HT et 12.500€ HT) - CAPEX.....	48

AXE C : GENERER DE LA VALEUR AJOUTEE EN CONQUERANT DE NOUVEAUX MARCHES 51

Action C.1. La filière Blé Dur en région CVL : une filière d'excellence confrontée à des défis inédits	51
Action C.2. Rapprocher les entreprises du secteur des grandes cultures pour renforcer la création de valeur ajoutée sur le territoire	55
Action C.3. Soutenir les projets collectifs innovants créateurs de valeur ajoutée et de nouveaux marchés	58
Action C.4. Pilotage global du programme d'actions.....	62

CAP Grandes cultures (19/04/2024 – 18/04/2028)

AXE A : RENFORCER LA RESILIENCE DES FILIERES ECONOMIQUES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'ACQUISITION DE REFERENCES

Action A.1. S'engager dans la transition bas carbone des exploitations

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La stratégie nationale bas carbone (SNBC) adoptée par décret du 21 avril 2020 vise une réduction de 18 % des émissions du secteur agricole en 2030 par rapport à 2015 et de 46 % à l'horizon 2050, soit une réduction de 40,5 Mt d'équivalent CO₂ (CO₂eq) de ses émissions directes de GES au cours des 30 prochaines années. La diminution des émissions est donc un enjeu primordial à considérer pour les filières.</p> <p>Les filières agricoles et les exploitations grandes cultures de la région CVL sont, de plus, confrontées à de multiples difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le changement climatique qui bouleverse les équilibres biologiques et nécessite de s'adapter,- Un cadre réglementaire européen en évolution, qui répond à des objectifs de santé et de neutralité carbone,- Des impasses techniques, en lien avec la diminution de substances actives disponibles sur le marché,- Une demande sociétale forte pour des produits préservant la biodiversité et les ressources naturelles,- Un coût des fertilisants en augmentation. <p>Face à ce constat, il est aujourd'hui nécessaire de reconsidérer nos systèmes de culture.</p> <p>Les pratiques agricoles ont un impact significatif sur les émissions de gaz à effet de serre, et les grandes cultures peuvent contribuer à la réduction de ces émissions. Parmi les pratiques agricoles durables qui peuvent aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre en grandes cultures, on peut citer la <u>réduction du travail du sol, l'utilisation de pratiques de couverture du sol, la mise en place de pratiques de rotation de cultures et la réduction de l'utilisation d'engrais azotés</u>. Ainsi, la transition bas carbone en région Centre-Val de Loire offre des opportunités pour les agriculteurs de mettre en place des pratiques agricoles durables et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Les différentes actions du CAP doivent pouvoir répondre à cet objectif de différentes façons en obtenant des références actualisées et en les utilisant pour accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques (tout en limitant l'impact sur leur outil de travail).</p> <p>Développer une meilleure inter connaissance des acteurs de la filière.</p> <p>Mise en place d'un groupe de réflexion afin de connaître les différents dispositifs « bas carbone » mis en place en région</p> <p>Travail de concertation pour créer une action pertinente à la mi-parcours</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>A.1.1 Actions du CAP répondant à l'objectif de la fiche</p> <p>A.1.2 Ateliers collectifs de réflexion (des opérateurs entre eux et des opérateurs avec leurs agriculteurs) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en commun entre partenaires des actions mises en place dans la région sur la thématique du « bas Carbone »• Création d'un livrable sur les actions / démarches mises en place dans la région (à destination des agriculteurs et acteurs de la filière)

	<p><u>Ateliers de réflexion collectives</u> 2024-2025 : 10 jours /pilote /an pour 2 pilotes 2026 – 2028 : nouvelle action à mettre en œuvre Mise en place de l'action, réfléchi lors des ateliers collectifs, pour promouvoir et améliorer l'accès aux différents dispositifs en place <i>via</i> une volonté de coordination des différents acteurs.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Pilotes de l'action
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats Nombre d'ateliers de co-conception réalisé Proposition d'une action pour la mi-parcours Indicateurs de suivi Nombre d'atelier de réflexion Document de synthèse Elaboration des dénominateurs communs/objectifs poursuivis par la filière</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL (co-pilotage Maryse MERIEU et Co-animation CAP GC) Autre pilote issu de l'aval encore non identifié
8. Partenariat	Chambres d'Agriculture (41, 18, 28, 45, 36), CGB-CVdL, FDGEDA18, SCAEL, NACA, GAB (45, 28), Agropithiviers, CetaCB36, AXERREAL, autres
9. Coût total estimé	<p>TOTAL : 22.000€</p> <p>A.1.1 Les autres actions du CAP Voir les autres fiches se rapportant à ce sujet : A.1 : Mise en place de l'expérimentation A.2 : Favoriser l'autonomie protéique sur le territoire régional A.4 : Climat'eau A.9 : Etude sur la biodiversité dans les démarches agro-écologique et de certification B.2 : Accompagner les projets d'agroforesterie B.3 : Accompagner et favoriser la mise en place et l'entretien des IAE</p> <p>A.1.2 Groupe de travail collectif : 22.000€ <u>2024-2025</u> : 2 pilotes * 2 ans* 10 jours/pilote/an*550€ maximum/jour = 22.000€</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL : 11.000€</p> <p>A.1.1 financement autres fiches A.1.2 50% : 11.000€</p>
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires

CAP Grandes cultures (19/04/2024 - 18/04/2028)

AXE A : RENFORCER LA RESILIENCE DES FILIERES ECONOMIQUES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'ACQUISITION DE REFERENCES

Action A.2. Modéliser des systèmes agricoles innovants basés sur les besoins en eau futurs des cultures ['CLIMAT'EAU']

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Le diagnostic territorial d'adaptation au changement climatique en Région Centre-Val de Loire réalisé dans le cadre du Varenne agricole de l'Eau et de l'adaptation au changement climatique a mis en évidence une variabilité intra-annuelle accrue de la pluviométrie et une projection sur les 50 prochaines années indiquant également une variabilité interannuelle plus importante. Ces résultats, couplés à une augmentation de l'évapotranspiration, conduiraient à une augmentation du déficit hydrique des cultures, particulièrement en période estivale. Concrètement, les grandes cultures subissent déjà une partie des effets de ces phénomènes à l'origine de pertes de rendements. De plus, lors de ces périodes de sécheresse intense et sur les secteurs les plus touchés, des mesures de restrictions d'irrigation pouvant aller jusqu'à l'interdiction renforcent les conséquences sur la production.</p> <p>Les agriculteurs sont et seront les premiers à subir les conséquences de ces nouvelles conditions climatiques fragilisant directement la pérennité économique des exploitations et des filières agricoles régionales créatrices de valeur ajoutée.</p> <p>C'est pourquoi, il est indispensable de réfléchir, dès maintenant, aux adaptations de nos systèmes agricoles dont nos assolements pour améliorer leur efficacité d'utilisation de la ressource en eau (pluies et irrigation si possible), leur résilience économique et leur multi performance de manière générale.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Identifier des scénarios pertinents, pragmatiques et fonctionnels d'adaptation au changement climatique pour les exploitations grandes cultures à l'horizon 2050</p> <p>Plusieurs étapes successives de travaux seront nécessaires à la bonne réalisation de cet objectif</p> <ol style="list-style-type: none">1. Identifier les besoins futurs en eau des cultures de la région.2. Obtenir des références chiffrées afin de permettre d'alimenter les réflexions des différents acteurs de la filière dont les agriculteurs sur l'adaptation de leur système au changement climatique.3. A l'échelle de l'exploitation représentative d'un secteur, mesurer la résilience des systèmes actuels puis construire collectivement des scénarios d'adaptation et les évaluer. L'évaluation sera multi critère selon des critères définis

	<p>collégalement dans l'optique de rentabilité, résilience, durabilité technique et environnementale.</p> <p>4. Mettre à disposition et valoriser ces données auprès des partenaires pour une mise à profit dans la déclinaison régionale du Varenne de l'eau et de l'accompagnement des agriculteurs</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>A.2.1 Modélisation des systèmes agricoles actuels et proposés en co-construction</p> <ul style="list-style-type: none"> - A - Etude d'indicateurs agro-climatiques : Simulation de l'impact du climat futur (scénario DRIAS) sur les besoins en eau des cultures présentes dans la région – simulation basée sur l'outil NETIRRIG et réalisée pour plusieurs localisations. - B - Concevoir et évaluer des systèmes de cultures plus résilients face au changement climatique : Etude de 3 cas-types, c'est-à-dire d'une ferme représentative pour chacun des 3 contextes pédoclimatiques de la Région, basée sur des ateliers de co-conceptions avec des agriculteurs de structures locales partenaires du projet. Les volumes d'eau identifiés préalablement par NETIRRIG seront pris en compte dans l'outil ASALEE (ASolements Adaptés aux Economies d'Eau) pour les cultures que l'outil gère partiellement. <p style="padding-left: 40px;">Pour chaque cas-type, la chronologie sera la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Etape initiale</u> : Définition du cas-type avec les partenaires locaux & préparation des ateliers de co-conception (définition des indicateurs de performance) ○ Récupération des informations nécessaires à la simulation (dont volumes d'eau identifiés par NETIRRIG) - Saisie du cas-type dans l'outil ASALEE ○ <u>Atelier de co-conception n°1</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du panorama futur (résultats de la partie indicateurs agro-climatiques) ▪ Validation du cas-type et définition des scénarios innovants ○ Saisie et modélisation des scénarios innovants dans ASALEE (et NETIRRIG selon les besoins) ○ <u>Atelier de co-conception n°2</u> : Expertise collective <ul style="list-style-type: none"> ▪ Confrontation des premiers résultats des indicateurs de performances issus des simulations ASALEE ▪ Réajustement des scénarios d'adaptation ○ Finalisation des simulations des scénarios innovants, compilation & analyse des résultats ○ <u>Atelier n°3</u> : Restitution auprès des agriculteurs & partenaires, identification des pistes à retenir ○ Consolidation des résultats <ul style="list-style-type: none"> - C - Synthèse & Valorisation du projet : rédaction & communication des résultats au-delà des groupes de travail sous des formes variées selon les opportunités

	<p>A.2.2 Accompagnement de collectif d'agriculteurs sur les besoins et faisabilité de reconception de système</p> <p>L'objectif est que chaque partenaire revienne vers « leurs agriculteurs » autour d'ateliers sur l'adaptation de leur système au changement climatique. Les résultats de la partie A.2.1 serviront de premiers supports afin d'illustrer concrètement le besoin d'adaptation et d'amorcer plus facilement les discussions et les réflexions de chacun sur son propre système.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	ARVALIS, CRA CVL, TERRES INOVIA, ITB, SCAEL, UCATA, CETA CB, FDGEDA 18, Chambres d'Agriculture (18,36, 28,41, 45), autres
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats</p> <p>Disposer, pour chacun des trois cas types définis, d'une évaluation chiffrée de la situation initiale et des scénarios co-construit notamment sur le plan économiques, technique et environnemental (dont efficience de l'utilisation de l'eau).</p> <p>Mise à disposition d'une synthèse et de supports synthétiques compréhensibles par tous et réutilisables.</p> <p>Nombre d'agriculteurs ayant participé</p> <p>Indicateur de suivi</p> <p>Nombre d'agriculteur ayant participé aux ateliers</p> <p>Nombre d'atelier de co-conception</p> <p>Participation aux différents ateliers.</p> <p>Nb d'agriculteurs sensibilisés</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	<p>1^{er} semestre 2024 : Etude d'indicateur agro-climatique (Net'irrig)</p> <p>Sept 2024-Sept 2026 : Approche stratégique - Concevoir et évaluer des systèmes de cultures (ateliers de co-conception couplés à la mobilisation de l'outil ASALEE)</p> <p>2^{ème} semestre 2026 : Consolidation & restitution des résultats aux partenaires et agriculteurs ayant participé aux différents ateliers.</p> <p>2027 -2028 : Diffusion large des résultats aux agriculteurs de la région via différents supports et accompagnement des collectif (A.4.2)</p>
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arvalis – Institut du Végétal
8. Partenariat	CRA CVL, TERRES INOVIA, ITB, SCAEL, UCATA, CETA CB, FDGEDA 18, Chambres d'Agriculture (18,36, 28, 45), autres
9. Coût total estimé	<p>TOTAL : 303.982€</p> <p>TOTAL A.2.1 = 294.250 €</p> <p>A.2.1.a : 45j*550€ max/jour = 24.750 €</p> <p>A.2.1.b : 211.200 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût partenaire pour 1 cas type : 12j*550€ maximum/jour = 6.600 € - Coût institut technique pour 1 cas type : 9j*550€ max/jour = 4.950 € - Coût Arvalis par cas type (3 cas-types) : 67j*550€ max/jour = 36.850€

	<p>13 partenaires + Terres Inovia (3cas types) + Arvalis (3 cas types)</p> <p>A.2.1.c : 58.300 €</p> <p>-Arvalis : 16j*550€ max/jour = 8.800 €</p> <p>-Autres structures (12) : 6j*550€ max/jour =3.300 €</p> <p>A.2.2 : 27j*7h/jour * 36.78€/h * 1.4 = 9.732 €</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL : 147.125€</p> <p>A.2.1 50% Modélisation : 147.125€</p> <p>A.2.2 Fiche B.5</p>
11. Participation autres financeurs	<p>Projet européen LOFS (AAP ECO READY), projet CASDAR CARG'EAU</p> <p>A.2.2 : Transfert Feeder 60% : 5.839€</p>

CAP Grandes cultures (19/04/2024 - 18/04/2028)

AXE A : RENFORCER LA RESILIENCE DES FILIERES ECONOMIQUES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'ACQUISITION DE REFERENCES

Action A3. Favoriser l'autonomie protéique sur le territoire régional

1. Contexte et problématique de la filière

La France est structurellement déficitaire en production de matières riches en protéine à destination de l'alimentation animale (déficit de 52% par rapport à la consommation sur la campagne 2019/2020) et ce déficit a tendance à s'accroître depuis les années 2000. Cette tendance est aussi observée sur la lentille pour l'alimentation humaine (83% de la consommation française est importée). Cette dépendance ne permet pas de sécuriser notre approvisionnement, de garantir une origine non OGM, non reforestant, ou même l'absence de résidus de traitement avec des substances interdites en Europe des produits importés.

Dans le cadre du plan de relance, la stratégie nationale sur les protéines végétales vise à réduire la dépendance de la France aux importations de protéines végétales des pays tiers, à permettre aux éleveurs d'améliorer leur situation économique en favorisant leur autonomie alimentaire, et à encourager les Français à augmenter leur consommation de protéines végétales et notamment les légumes secs (lentilles, pois chiche, haricots, fèves...), pour répondre aux nouvelles recommandations nutritionnelles.

L'objectif associé à la stratégie nationale est de doubler les surfaces de production en oléo-protéagineux et légumineuses fourragères d'ici 2030 pour atteindre 2Mha soit 8% de la SAU.

La région Centre Val de Loire est la deuxième région française productrice d'Oléo-protéagineux, les surfaces de production de légumineuses (pois, féverole, soja, lentille, haricot, pois chiche) couvrent plus 40 000ha et les oléagineux (colza, tournesol) couvrent plus de 300 000ha soit plus de 17 % de la SAU grandes cultures.

Comment maintenir et développer ces productions fortement impactées par les aléas climatiques et le changement climatique ?

Comment favoriser le Sourcing local et la relocalisation de la production à destination de l'alimentation animale régionale ?

Comment favoriser l'émergence de filière locale génératrice de valeur ajoutée associant production, collecte, transformation, distribution, restauration collective et consommateurs ?

Plusieurs initiatives et dynamiques régionales et inter-régionales sont déjà mises en place :

- Une adhésion à Leggo de la CRA CVL et un financement de la région Centre Val de Loire à l'association Leggo (légumineuses à graines grand ouest) dont l'objectif est de développer la production de protéines végétales à destination de l'alimentation humaine et de relocaliser le marché des protéines végétales à destination de l'alimentation humaine sur le grand ouest (Bretagne, Normandie, PDL, CVL). Le projet régional profitera des travaux et de l'expérience de Leggo, de ses 75 adhérents en septembre 2023 répartis sur les 4 régions adhérentes en 5 collèges, agriculteurs, stockeurs,

	<p>transformateurs, distributeurs, restaurateurs pour générer un milieu propice aux courants d'affaire et contribuer à l'émergence de projets filière associant amont et aval.</p> <p>- Une adhésion de la CRA CVL à la Coalition autonomie protéique régionale en co-animation WWF, Végépolys Valley et CRA CVL constituant une force de réflexion multi-acteurs sur les besoins des filières élevage et grandes cultures pour permettre les collaborations entre acteurs en toute transparence, générer de la valeur et mettre en place des nouvelles stratégies alimentaires plus durables. Le projet régional bénéficiera des besoins identifiés en atelier de réflexion multi-acteurs et des résultats de l'étude Ceresco de fin 2022.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>S'inscrire dans le cadre de la stratégie nationale sur les protéines végétales en déclinant cette stratégie au niveau régional.</p> <p>Favoriser l'émergence et structuration de filières régionales de protéines végétales faisant appel au Sourcing local.</p> <p>Répondre aux sollicitations des filières d'élevage pour structurer et faire émerger des filières locales encourageant les partenariats grandes cultures/élevages, la relocalisation et le sourcing local pour atteindre l'autonomie protéique régionale</p> <p>Maintenir et développer les surfaces régionales de production de protéines végétales à destination de l'alimentation humaine et de l'alimentation animale</p> <p>Lever les freins à la production de ces cultures fortement impactées par les aléas climatiques et le changement climatique</p> <p>Développer les volumes de production en grandes cultures engagés dans des démarches de valorisation filière.</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>A.3.1 Caractériser et cartographier l'offre régionale au niveau cantonale Etude « caractériser et cartographier l'offre régionale » : 10 jours</p> <p>A.3.2 Evaluer les possibilités de production agronomique des territoires régionaux : adaptation cultures légumineuses à graines (soja, Pois, féverole, lentille, pois chiche, lupin) aux conditions pédoclimatiques locales + accès à l'eau (en s'appuyant sur les premiers travaux Leggo) Etude « adaptation des cultures légumineuses à graines aux conditions pédoclimatiques locales + accès à l'eau » : 56 jours</p> <p>A.3.3 Analyse économique des risques, coûts, gains, marges, prix d'intérêt, valeur produit/coût de transport (luzerne), Externalités positives et négatives (environnementales et climatiques, PSE) (opération menée en simultanée et en parallèle avec les filières élevage) Etude « Evaluation transparente des risques, coûts, gains, marges, prix d'intérêt, valeur produits/coût de transport, externalités positives et négatives (environnementales et climatiques, PSE) – opération menées en simultanée avec les filières élevage) » : 10 jours</p> <p>A.3.4 Indicateurs de stress thermique à l'horizon 2050 39 jours pour confronter les résultats du projets INSEREZ-LES (PIA4-ANR : porté par Terres Inovia)</p>

A.3.5 Transfert de connaissances / références pour les collectifs agriculteurs déjà présents sur le territoire (GDA, CETA, GAB.....)

Transfert de connaissances : 3 collectifs de 1.5 jours par an (Cf fiche transfert B5)

A.3.6 Appel à projets au fil de l'eau : Soutenir 6 projets collectifs spécifiques autonomie protéique créateurs de valeur ajoutée sur le territoire associant Sourcing régional, partenaires Amont/Aval

AAP : 6 projets de 300.000€ plafonnés (3 projets dans le Cap et 3 hors CAP) (cf. fiche C.3)

A.3.7 Constituer et animer un comité technique de suivi production végétales autonomie protéique

6 jours par an

Hors CAP – actions transversales ou autres CAP :

- Création de lieux d'échanges et de concertations afin de pérenniser les échanges inter-filières (végétales/élevages) par des inter-comité filières, coordination des actions inter-filières et suivi de réalisation – 160 jours – cout 88.000€ ;

- Organisation des forums de rencontres inter-filières animales et végétales vers les céréaliers/collecte/fabricant d'aliment bétail/éleveurs/industriels de l'IAA/GMS/collectivités publiques/consommateur – 80 jours + locations/prestations 40.000€ = cout de 84.000€

- Création de boîte à outils communes de partage (leggo, Terres Inovia CAP Protéines) : archiver, stocker et mettre à disposition de toutes les références produites et les outils partagés – 4 jours/an – cout de 8.800€

- Caractériser et cartographier la demande régionale ((industriels, os, circuits courts y compris production directe et en autoconsommation, AB ...), volumes traités, lieux et capacité régionale de transformation en distinguant les débouchés alimentation humaine et alimentation animale, AB ou non. (Cabinet d'étude indépendant Ceresco missionné par la CAPR hors CAP GC)

- Caractériser les flux actuels de marchandises et les opérateurs impliqués (export, IAA, FAB... ; contrats de gré à gré ; circuits-courts) en distinguant les flux à destination de l'alimentation humaine de ceux à destination de l'alimentation animale (Cabinet d'étude indépendant Ceresco missionné par la CAPR hors CAP GC)

- Mise en place de 2 démonstrateurs territoriaux (plateforme légumineuse, récolte, essai de transformation par des OS et transformateurs, 40 jours par démonstrateur pour 2 démonstrateurs

- Animation régionale : prospecter les acteurs régionaux (restauration collective, collectivité territoriale), animer les porteurs de projet des territoires pilotes, 18 jours par an

- Animer 6 territoires pilotes régionaux générateurs d'émergence de projet collectif Amont/aval (recensement caractérisation et prospect des acteurs

	présents sur le territoire, génération de temps d'échange amont /aval entre acteurs, organisation d'évènements autour de l'autonomie protéique – au moins 2 par territoire), recensement des volontés et des besoins locaux, accompagnement des porteurs de projets locaux dans leurs démarches de recherche de financements). 480 jours (80 jours par territoire sur 4 ans) → Action relevant potentiellement de l'interfilières. A voir au moment de sa structuration.
4. Bénéficiaire de la subvention	CRA CVL, Terres Inovia, CA, Végépolys Valley, Area, Animateur de pays et des territoires pilotes, partenaires régionaux du CAP filière
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats Emergence de 6 territoires pilotes régionaux Emergence de 6 projets spécifiques autonomie protéique Publication et diffusion des résultats des études réalisées Nombre de prospects réalisés Indicateurs de suivi Organisation de 12 évènements sur les territoires pilotes Nombre d'animations et forum réalisés Nombre d'interventions de conseils techniques collectifs organisées
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL Thierry BORDIN
8. Partenariat	CRA CVL, Terres Inovia, CA, Végépolys Valley, Area, Animateur de pays et des territoires pilotes, partenaires régionaux du CAP filière
9. Coût total estimé	TOTAL : 1.882.938€ Total étude : 63.250€ A.3.1 Caractérisation et cartographie de l'offre régional : 10 jours * 550€ maximum/jour = 5.500€ A.3.2 Evaluer les possibilités de production agricole : 56 jours * 550€ maximum/jour = 30.800€ A.3.3 Analyse économique : 10 jours * 550€ maximum/jour = 5.500€ A.3.4 Indicateur de stress thermique à l'horizon 2050 : 39 jours * 550€ maximum/jour = 21.450€ Total conseil collectif : 6.488€ A.3.5 Diffusion / transfert de références : 3 collectifs * 1.5 jours/collectif * 7h/jour * 36.78€/ha * 1.4 = 6.488€ Total AAP : 1.800.000€ A.3.6 AAP : 6 projets * 300.000€ = 1.800.000€ Total animation : 13.200€ A.3.7 Constituer et animer un comité technique de suivi : 6 jours * 4 ans * 550€ maximum/jours = 13.200€
10. Aide Régionale sollicitée	Total aide sollicité : 38.225€ Total étude : 31.625€

	<p>A.3.1 50% : 2.750€ A.3.2 50% : 15.400€ A.3.3 50% : 2.750€ A.3.4 50% : 10.725€</p> <p>Total conseil collectif : Fiche B.5 A.3.5 Fiche B.5</p> <p>Total AAP : Fiche C3€ A.3.6 voir fiche C3</p> <p>Total animation territoire pilote : 6.600€ A.3.7 50% 6.600€</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>Autofinancement des bénéficiaires Possibilité d'autres demandes de financement : France 2030 ou autres A.3.5 Transfert FEADER : 60% : 3.893€</p>

CAP Grandes cultures (19/04/2024 - 18/04/2028)

AXE A : RENFORCER LA RESILIENCE DES FILIERES ECONOMIQUES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'ACQUISITION DE REFERENCES

Action A.4. Etudes sur la conduite règlementaire de l'accès à l'eau

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Le diagnostic territorial d'adaptation au changement climatique en Région Centre-Val de Loire réalisé dans le cadre du Varenne agricole de l'Eau et de l'adaptation au changement climatique a mis en évidence une variabilité intra-annuelle accrue de la pluviométrie et une projection sur les 50 prochaines années indiquant une variabilité interannuelle plus importante avec des pluies plus importantes en hiver et des périodes de sécheresses accrues en été. Ces résultats couplés à une augmentation de l'évapotranspiration en climat futur, conduira à un déficit hydrique accru des cultures, particulièrement en période estivale. Les surfaces actuellement irrigables, 17% de la SAU des productions végétales, ne couvrent pas l'ensemble du territoire et la création de ressources en eau comme la faisabilité de forages ou de réserves qui est loin d'être possible sur l'ensemble du territoire régional demande à être étudiée. La réussite de la transition agro-écologique passe pour partie par la diversification des assolements et notamment par l'introduction de cultures de printemps et d'été dans la rotation, cultures par essence, consommatrices d'eau pendant la période de fort déficit hydrique estivale.</p> <p>Cette tension actuelle et future sur l'accès à la ressource risque de fragiliser l'introduction de cultures de diversification dans les assolements en les rendant très incertaines avec pour effet de compromettre durablement l'existence des filières économiques et logistiques nouvellement créées.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Accompagner les agriculteurs et les conseillers sur les informations, possibilités et contraintes de création de forages, réserves en eau.</p>
<p>3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Possibilités et contraintes de création de forages ou réserves en eau Réalisation et publication d'une étude cartographiée et brochure pratique à destination des agriculteurs et des conseillers. Création d'une brochure simplifiée sur l'accès à l'eau (zonage, réglementation et cas particuliers)</p> <p>Animation de réunions et groupes de travail pour définir le squelette de la brochure : 18 jours Relecture par plusieurs autres structures : 6 jours</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>CRA CVL ; CA18 ; CA28 ; CA36 ; CA37 ; CA41 ; CA45 ; partenaires de l'action</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultats Production d'une brochure</p> <p>Indicateurs de suivi Nombre de réunions de travail Avancement du travail de relecture Suivi de l'utilisation de la brochure par les techniciens</p>

6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CA 45 – Benoit LOUCHARD
8. Partenariat	Chambres d'Agriculture (41, 18, 28, 45, 36), partenaires de l'actions
9. Coût total estimé	<p>TOTAL : 13.200€</p> <p>Production d'une brochure simplifiée et pratique à l'irrigation sur la faisabilité de forages ou réserves à usage des agriculteurs et des conseillers par département :</p> <p><u>Animation de réunion et production du document</u> : 18 jours * 550€ maximum/jour = 9.900€</p> <p><u>Relecture</u> : 6 jours * 550€ maximum/jour = 3.300 €</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL : 6.600€</p> <p>Brochure : 50% = 4.950€</p> <p>Relecture : 50% = 1.650€</p>
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires

CAP Grandes cultures (19/04/2024 - 18/04/2028)

AXE A : RENFORCER LA RESILIENCE DES FILIERES ECONOMIQUES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'ACQUISITION DE REFERENCES

Action A.5. Acquérir des références sur la gestion de la fertilité biologique des sols

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>La fertilité d'un sol est multiple : elle dépend de son état physique (structure), chimique (acidité, éléments nutritifs), et biologique (matière organique, faune, microorganismes).</p> <p>Les outils de diagnostic des sols et de conseil ont pendant longtemps exclu la composante biologique. Or, la diversité des services attendus de la part des sols est aussi liée à leur fonctionnement biotique : régulation des bioagresseurs, support de production (battance, portance...), retenu de l'eau, séquestration de carbone...</p> <p>Un premier état des lieux a été effectué lors du précédent Cap grandes cultures 2G, avec une caractérisation de la fertilité des sols (REVA, Celesta-lab). Il est aujourd'hui nécessaire pour les acteurs de la filière de construire une base de référence régionale sur ce sujet.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Développer les pratiques favorisant la fertilité biologique des sols par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure connaissance de la fertilité actuelle des sols régionaux ; - Une meilleure connaissance des pratiques locales bénéfiques pour la fertilité ; - La mise en œuvre d'un appui technique cohérent des différents acteurs de la filière sur cette thématique ; - Construire une base de données qui permettra de caractériser la fertilité des sols à partir des analyses qui sont réalisées dans le cadre du suivi de parcelles. - Diffuser au maximum les résultats
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>A.5.1 Mise en place des dispositifs de mesure de la fertilité biologique (Méthode CELESTALAB) : apport de références et d'appui au conseil.</p> <p>240 Analyses Matière Organique maximum</p> <p><u>Suivi par diagnostic</u> Diagnostic de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0.5 jour : <u>temps de saisie des résultats en BDD</u> et interprétation/élaboration des fiches de présentation des résultats <p>Diagnostic complet : pour 120 des 240 analyses prévues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de 0.5 jour : <u>temps de diagnostic terrain</u> : structuration du sol et macrofaune (test de type test bêche) <p><u>Coût par analyse : 360€ max</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût d'une analyse CA45 menu M5 (Texture, N, C, MO, P, K, Ca, Mg, Calcaire, pH + CEC) - Coût d'une analyse Celesta-Lab menu RUBIS - Coût d'une interprétation Celesta-Lab « Etude Multi » <p>A.5.2 Réunion régionale de restitution collective des résultats Préparation et jour J : 3 jours/an/département : 2 jours de préparation + 1 jour de restitution : 18 jours/an</p>

	<p>A.5.3 Création d'un référentiel régional commun diffusable Référentiel commun d'interprétation des analyses de fertilité de sol : 14 jours</p> <p>A.5.4 Pilotage de l'action 2024 : 15 jours 2025-2028 : 10 jours /an soit 30 jours</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Chambres d'Agricultures (18, 28, 41, 45, 36), FDGEDA18, SCAEL, Agropithiviers, Ceta CB 36, Villemont, Biocentre, autres
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats Références régionales diffusables Base de données d'indicateurs de fertilité des sols, en lien avec les systèmes d'exploitation et les itinéraires techniques Production d'un référentiel commun d'interprétation des analyses de fertilité de sol</p> <p>Indicateurs de suivi Nombre d'analyses réalisées Nombre de communications faites</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CA 45
8. Partenariat	Chambres d'Agricultures (18, 28, 41, 45, 36), FDGEDA18, SCAEL, Agropithiviers, Ceta CB 36, Villemont, Biocentre, autres
9. Coût total estimé	<p>TOTAL : 257.450€</p> <p>A.5.1 Mise en place des dispositifs de base de mesure de la fertilité biologique : 225.000€ <u>Diagnostic de base</u> : 240 Analyses Matière Organique à 360€ = 86.400€ + 0.5 jour de travail associé : 0.5 jour * 550€ maximum/jour * 240 analyses = 66.000€ <u>Diagnostic complet</u> : pour 120 Analyses : ajout de 0.5 jour = 120 * 0.5 jour * 550€ maximum/jour = 33.000€</p> <p>A.5.2 Organisation de réunions de restitution collective des résultats 2 jours de préparation + 1 jour de présentation * 6 référents * 4 ans * 550€ maximum/jour = 39.600€</p> <p>A.5.3 Création d'un référentiel régional commun diffusable 14 jours * 550€ maximum/jour = 7.700€</p> <p>A.5.4 Pilotage de l'action 24.750€ 2024 : 15 jours * 550€ maximum/jour = 8.250 € 2025-2028 : 10 jours/an soit 30 jours * 550€ maximum/jour = 16.500€</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL : 146.005€</p> <p>A.5.1 : 109.980€ - 50% : temps de suivi : 49.500€ - 70% : cout analyse matières organiques : 60.480€</p> <p>A.5.2 50% : 19.800€ A.5.3 50% : 3.850€ A.5.4 50% : 12.375€</p>
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires

CAP Grandes cultures (19/04/2024 - 18/04/2028)

AXE A : RENFORCER LA RESILIENCE DES FILIERES ECONOMIQUES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'ACQUISITION DE REFERENCES

Action A.6. Etude sur la biodiversité dans les démarches agro-écologique et de certification

1. Contexte et problématique de la filière	<p>L'enjeu de la biodiversité est aujourd'hui un enjeu majeur et sa prise en compte dans l'agriculture est d'autant plus importante que la biodiversité, base de l'agroécologie, est indispensable à la résilience des exploitations agricoles à moyen et long terme face aux grands enjeux de l'agriculture (production, réduction des intrants, enjeux énergétiques, dérèglement climatique, marchés...). C'est également une attente sociétale forte et une attente des consommateurs d'avoir accès à des produits répondant à cet enjeu.</p> <p>En grandes cultures, les pratiques respectueuses voire favorisant la reconquête de la biodiversité au sein des exploitations ne sont que peu valorisées au travers des cahier des charges existants (CRC, Beefriendly, Fleur de Colza, ACS, HVE...). Ce développement est encouragé par les acteurs de l'aval (Mc Donald, Lesieur, Casino, Système U, Brasseurs...).</p> <p>A noter que certains territoires situés en zones de plaines céréalières sont concernés par des enjeux forts sur le plan de la biodiversité ; 4 départements sont concernés par le dispositif Natura 2000 en plaines céréalières (28, 45, 41, 37).</p>
2. Objectifs de la filière	<p>De nombreux partenaires, acteurs techniques (association Hommes et Territoires, Bio Centre, Association HVE Centre-Val de Loire) et économiques (Coopérative de Boisseaux, AXEREA, SCAEL, Agropithiviers ...) sont intéressés pour accompagner les agriculteurs dans des démarches existantes et à inventer de nouvelles valorisant les pratiques agroécologiques, la biodiversité et l'engagement des agriculteurs sur l'agroécologie en grandes cultures.</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Un travail sur le thème de la « Biodiversité & Cahier des charges de productions en Système Grandes Cultures » est proposé, afin d'accompagner les agriculteurs dans des démarches existantes et en inventer de nouvelles valorisant les pratiques agroécologiques, la biodiversité et l'engagement des agriculteurs sur l'agroécologie en grandes cultures.</p> <p>Ce travail sera réalisé en 3 phases :</p> <p>A.6.1 Identifier l'ensemble des cahiers des charges, démarches et certifications existants intégrant la biodiversité en grandes cultures et en région Centre-Val de Loire</p> <p>Référencement des critères en lien avec la biodiversité dans les cahiers des charges (CRC, HVE, AB, Bee Friendly, label Bas Carbone, label APAD, Label FNAB, SIQO, Label Rouge, IGP...), appréciation de leur pertinence, type de production concernée, valorisations économiques/débouchés, pistes de développement de nouvelles filières...</p> <p>10 jours pour le pilote pour rédiger et compiler 2 jours pour la réalisation d'une restitution en 2025 + 12 jours pour les partenaires (transfert de connaissances)</p>

A.6.2 Co-construire une méthodologie et des outils (conseils, préconisations, accompagnement individuels et collectifs...) à mettre en œuvre avec des groupes d'agriculteurs **pour accompagner l'application des cahiers des charges existants ainsi que les démarches de certification** vers la valorisation d'actions réellement efficaces sur le plan environnemental, territorial (choix des enjeux prioritaires à l'échelle locale) et présentant du sens et une réelle plus-value pour les agriculteurs et les clients.

A. A. Transfert de références cahier des charges sur la problématique IAE pour 3 groupes d'agriculteurs de tous horizons

- Agriculteurs issus de coopératives impliqués dans des cahiers des charges intégrant l'enjeu de préservation de la biodiversité (CRC, ...)
- Producteurs engagés dans des démarches de certification environnementales (volet biodiversité) (Bio, Bee Friendly, HVE)
- Producteurs label Haie (AFAC) et/ou Label FNAB (volet biodiversité)

Transferts de connaissances aux groupes en 2025 : *il s'agit de présenter les aménagements (IAE) et pratiques réalisables dans les exploitations pour favoriser la biodiversité et ce en répondant aux attentes des clients. Ces attentes auront été mises en lumière dans le référencement précédent.*

Les groupes seront à répartir entre les partenaires techniques

Rencontres des groupes (2 à 4) pourront prendre la forme de

- Réunions techniques ou d'informations,
- Démonstration de matériels permettant la mise en place d'IAE,
- Visites d'exploitation ou d'ateliers ou de parcelles déjà aménagées.

2 jours de pilotage de la sous-action et rédaction du bilan

15 jours pour réaliser les rencontres (5 jours/groupe – transfert de références).

B. Utilisation d'outils à destination des agriculteurs permettant de les orienter dans la mise en place d'IAE valorisées dans les cahiers des charges : de la mise en œuvre de diagnostics biodiversité chez les agriculteurs, par l'utilisation d'outils existants ([DBPA – 3.5 jours](#)), [Diagnostic-action-biodiversité de Solagro – 10 jours](#)), en cours de développement ([EPN – 7 jours](#)) ou à venir, à l'accompagnement de l'aménagement

→ Objectif : 30 agriculteurs provenant des groupes animés ou non.

6 jours de pilotage de l'action et de suivi des projets d'aménagement des exploitations par le pilote (3 jours de préparation et 1 jours d'exécution de l'initiation à l'utilisation des outils de diagnostic, 2 jours de capitalisation des diagnostics (1 jour/an))

115 jours de diagnostics à répartir entre les partenaires sur 2 ans à partir de 2026 (3,5 J * 10 DBPA, 7 J * 10 EPN, 1 J * 10 DAB solagro).

10 jours ATC pour accompagner les 30 agriculteurs collectivement à la suite des diagnostics réalisés (5 jours/groupe /transfert de références)

	<p>A.6.3 Ateliers de réflexion et de co-construction sur de nouvelles filières basées sur la biodiversité basés sur une valorisation économique de produits issus de pratiques agricoles ayant un impact positif sur la préservation de la biodiversité locale et/ou à fort enjeu patrimonial.</p> <p>Ce travail sera mené sur un territoire de Centre Val de Loire sur lequel il y a de forts enjeux de préservation de la biodiversité et des acteurs économiques. La valorisation pourra être pensée à l'échelle de filières à vocation industrielles mais aussi en circuits courts (ex : microbrasserie, panification). Sur le site Natura 2000 Beauce Vallée de la Conie (ZPS) une microbrasserie valorise ces actions de préservation des oiseaux (Directive Oiseaux) avec la bière "Oedicnème" pourra être invitée pour des retours d'expérience.</p> <p><u>Identification des partenaires</u> (agriculteurs, acteurs économiques, acteurs des territoires en faveur de la biodiversité et acteurs de l'aval) et faire une première réunion de lancement Objectif : définir une zone d'étude et des productions à valoriser 4 jours pour le pilote</p> <p><u>Co-Animation de 4 ateliers de travail</u> sur les thématiques fléchées en première réunion 8 jours pour les co-animateurs (4 jours le pilote et 4 jours pour l'animateur du territoire sélectionné)</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Association Hommes et Territoires, Coop de Boisseaux, AXEREAAL, Association HVE Centre-Val de Loire, réseau des Chambres d'Agriculture de la région CVL, autres
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats Référencement exhaustif des cahiers des charges, des démarches et des certifications existants intégrant la biodiversité en région Centre-Val de Loire. Bilan annuel de l'action Nombres d'ateliers de travail réalisés Bilan annuel de l'action</p> <p>Indicateurs de suivi Nombre de producteurs accompagnés Nombre de visites individuelles réalisées Nombre de groupes spécifiques actifs</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Association Hommes et Territoires
8. Partenariat	<p>A.6.1 Axereal, SCAEL, Coopérative de Boisseaux, Agropithiviers, Beefriendly, Bio centre, Association HVE Centre-Val de Loire, Bee friendly</p> <p>A.6.2 Bio Centre, Association HVE Centre-Val de Loire, Chambre d'agriculture régionale, Bee friendly</p>

	<p>A.6.3 Acteurs économiques du territoire de la ZPS Beauce Vallée de la Conie et ZSC Vallée du Loir : SCAEL, AXERREAL, Coopérative de Bonneval Beauce et Perche, Chambre d'agriculture 28, Bee friendly.</p> <p>Autres</p>
9. Coût total estimé	<p>TOTAL 95.324 € <u>Etude « Biodiversité & Cahier des charges de productions en Système Grandes Cultures » :</u></p> <p>A.6.1 Identifier l'ensemble des cahiers des charges 10.546€ 10 jours de pilotage = 10 jours * 550€ maximum/jour = 5.500€ 12 jours de restitution pour les partenaires + 2 jours pour le pilote : 14 jours * 7h/jour * 36.78€/h * 1.4 = 5.046€</p> <p>A.6.2 Co-construire une méthodologie et des outils : 78.178€ <u>A. Transfert de références cahier des charges : Constitution et animation de minimum 3 groupes de travail d'agriculteurs</u> 3 groupes de travail → 5 jours/groupe/CAP + 2 jours de pilotage global = 5 jours * 3 groupes + 2 jours = 17 jours * 7h/jour * 36.78€/h * 1.4 = 6.128€</p> <p><u>B. Utilisation d'outils 72.050€</u> Pilotage : 6 jours * 550€ maximum/jours = 3.300€ Temps de diagnostics : 115 jours * 550€ maximum/jour = 63.250€ Volonté Appuis technique collectif : 2 groupes de 5 jours = 10 jours * 550€ max/jour = 5.500€</p> <p>A.6.3 Ateliers de réflexion et de co-construction sur de nouvelles filières basées sur la biodiversité : 6.600€ 2024 : 4 jours * 550€ maximum/jours = 2.200€ Co-Animation de 4 ateliers de travail pour 2 co-animateurs : 8 jours * 550€ maximum/jours = 4.400€</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL 39.325€ A.6.1 : Animation 50% : 2.750€ Restitution : Fiche B.5 A.6.2 : A/ Fiche B.5 B/ Utilisation d'outils : Temps de diagnostic 50% : 31.625€ Pilotage : 50% : 1.650€ Volonté ATC : Fiche B.1 A.6.3 : 50% : 3.300€</p>
11. Participation autres financeurs	<p>Autofinancement des bénéficiaires A.6.1 Transfert Feader 60% : 3.028€ A.6.2 A- Transfert Feader 60% : 3.677€</p>

CAP Grandes cultures (19/04/2024 - 18/04/2028)

AXE A : RENFORCER LA RESILIENCE DES FILIERES ECONOMIQUES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'ACQUISITION DE REFERENCES

Action A.7. Mettre en œuvre l'expérimentation

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La filière grandes cultures doit faire face à des très nombreux défis :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre en compte les attentes de la société en matière d'environnement- Rester compétitives- Produire sain- Intégrer / anticiper les évolutions induites par le changement climatique <p>Pour ce faire, il faut pouvoir changer les modes de productions, trouver des solutions alternatives aux produits de synthèses tant pour la protection des plantes que pour la fertilisation, tester de nouvelles pratiques pour adapter les itinéraires techniques. Pour cela, la filière a besoin d'outils, de références actuelles et rester en veille sur les évolutions, les tester et les adapter au contexte régional ou plus localement</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Les acteurs de la filière ont, pour la plupart des programmes d'expérimentation engagés. L'objectif est de mutualiser des programmes pour renforcer les programmes, mettre en place de nouveaux programmes dans un objectif de diffusion régionale des résultats.</p> <p>Elaborer un plan d'action annuel pour la filière sur l'expérimentation et l'animation technique afin d'avoir des solutions anticipées et adaptées aux problématiques et une meilleure cohérence dans le conseil.</p> <p>Avoir des références à jours et d'actualités adaptées au territoire afin de permettre l'anticipation des évolutions potentielles.</p> <p>Maintenir de bonnes conditions d'expérimentation aux niveaux des unités existantes</p> <p>Assurer la pérennité des filières</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>A.7.1 Mise en place de 1 comité de professionnel pour validation</p> <p>Ce comité, composé d'élus de tout horizon (Chambres, Négoces, Coopérative, instituts et autres) jouera un rôle d'arbitre sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les thématiques d'expérimentation à mettre en place,- Le budget alloué à chaque thématique <p>Le comité professionnel ne sera convoqué qu'en cas de nécessité d'arbitrage.</p> <p>2 réunions de ½ journée (possibilité de visio) (printemps et automne pour suivre l'expérimentation)</p> <p>Lien avec la commission d'expérimentation</p> <p>5 jours /an de pilotage</p> <p><i>CRA CVL : 20 jours pour mémoire</i></p> <p>A.7.2 Mise en place de 1 commission expérimentation</p> <p>Cette commission a pour but de réunir l'ensemble des partenaires s'impliquant dans les expérimentations du CAP, afin de coordonner la mise en place des protocoles :</p> <ul style="list-style-type: none">• En fonction du budget, définition des thématiques prioritaires,• Vérification de la cohérence des protocoles proposées,• Partage et sélection des protocoles à mettre en place,• Recensement des engagements de chacun.

	<p>Une priorisation des thématiques pourra se faire annuellement par le comité de filière. Une présentation des principaux résultats sera à faire 1 fois par an devant le comité de filière.</p> <p>Pour chaque thématique, la synthèse annuelle des essais sera faite par le synthétiseur (garant de la cohérence et de la bonne mise en place/suivi des protocoles). Ce temps de suivi et de synthèse sera à budgétiser dans le protocole associé.</p> <p><u>Création de 1 commission d'expérimentation et 2 réunions par an</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 réunions de 1 journée/commission/an • 2 journées de préparation/réunion <p>→ Lien avec les pilotes de la commission → 5 jours CRA CVL : 20 jours pour mémoire</p> <p>A.7.3 Pilotage de la mise en place de l'expérimentation Animation du groupe d'expérimentation, partage en amont de la réalisation des protocoles, établissement d'un tronc commun, appui à la définition des thèmes afin qu'ils correspondent aux enjeux partagés de la filière. Co-construction de l'animation et du recueil des données en vue de produire des références à partager</p> <p><u>Pilotage</u> : 20 jours/an/pilote (pour 2 pilotes)</p> <p>A.7.4 Mise en œuvre des programmes d'expérimentations « filières » et « innovation » pluriannuels dans les différentes commissions</p> <ul style="list-style-type: none"> • A définir avec les comités techniques des différentes filières • Réaliser les essais selon les protocoles validés • Lien à faire avec les programmes d'expérimentation Dephy et ceux des partenaires <p><i>Coût estimé de 857.000€ soit plus ou moins 215.000 €/an</i></p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Partenaires de l'action
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats</p> <p>A.7.2/ Synthèses thématiques régionales d'expérimentation A.7.3/ Elaboration d'un programme annuel d'expérimentations A.7.4/ nombre d'essais réalisé</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>A.7.2/ Compte-rendu des réunions des commissions d'expérimentation A.7.3/ réalisation des essais A.7.3/ Comptes rendus des essais A.7.3 / Nombre de fiches résumés rédigées</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>COMMISSION EXPERIMENTATION Pilotage globale de la fiche : animatrices du CAP Grandes Cultures et IRD GC</p>

8. Partenariat	Terres Inovia, CA36, CA37, CA41, CA45, FDGEDA18, SCAEL, CETACB36, AXEREAL, CETACB36, UCATA, Agropithiviers, ITB, Arvalis, autres																																																																											
9. Coût total estimé	<p>TOTAL = 967.000€</p> <p>A.7.1 Mise en place d'un comité de validation : 11.000€ - 2 réunions de ½ journée et travail en lien avec le pilotage de la commission : 5 jours/an * 4 ans * 550€ maximum/jour = 11.000€ (CRA CVL pour mémoire : 20 jours)</p> <p>A.7.2 Mise en place de commissions expérimentation : 11.000€ Lien avec les pilotes de la commission : 5 jours * 550€ * 4 ans = 11.000€ (CRA CVL pour mémoire : 20 jours)</p> <p>A.7.3 Pilotage globale de la commission d'expérimentation : 88.000€ - <u>Pilotage et animation (2 pilotes)</u> : 20 jours / an / pilote : 20 jours * 2 pilotes * 550€max/jours = 88.000€</p> <p>A.7.4 Mise en œuvre des programmes d'expérimentations « filières » et « innovation » pluriannuels dans les différentes commissions : 857.000€</p> <p>Essais « filières » et essais « transversaux innovant » 857k€ soit ~215k€/an</p> <p>L'expérimentation de deux actions du CAP ont fait l'objet d'un fléchage sur l'enveloppe budgétaire afin d'assurer leur viabilité :</p> <table border="1" data-bbox="480 1167 1517 1615"> <thead> <tr> <th>Action</th> <th>Nb jour</th> <th>Nb années</th> <th>Coût total</th> <th>Aide Régionale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Action B.3 : Accompagner et favoriser la mise en place et l'entretien des IAE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 - Mise en place et suivi de bandes enherbées</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>à partir 2025 : soit 3 ans : 1 stagiaire de 4 mois /an - 600€/mois (indemnités & frais)</td> <td></td> <td></td> <td>7 200</td> <td>5 040</td> </tr> <tr> <td><u>Suivi partenaire</u></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2024-2028 : CDA 6dep*6j*4 ans = 144 jours (PRDA 50% --> 20% dans CAP)</td> <td>36</td> <td>4</td> <td>79 200</td> <td>15 840</td> </tr> <tr> <td>à partir de 2025 : LEE 10 jours / an</td> <td>10</td> <td>3</td> <td>16 500</td> <td>11 550</td> </tr> <tr> <td>à partir de 2025 : H&T 10 jours / an</td> <td>10</td> <td>3</td> <td>16 500</td> <td>11 550</td> </tr> <tr> <td>à partir de 2025 : Biocentre 5 jours/an (convention propre)</td> <td>5</td> <td>3</td> <td>8 250</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Action C.1 : maintien des filières d'excellence en région : filière Blé dur</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2- Mise en place de l'expérimentation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>réseau d'expérimentation en micro-parcelles (4 essais de 8 jours sur 3 ans)</td> <td>32</td> <td>3</td> <td>52 800</td> <td>36 960</td> </tr> <tr> <td>realisation d'analyses (30 échantillons/essai * 4 essais/an * 3 ans * 140€/analyses</td> <td>360</td> <td>140</td> <td>50 400</td> <td>35 280</td> </tr> <tr> <td>interprétation des résultats</td> <td>3</td> <td>8</td> <td>13 200</td> <td>9 240</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>125 460</td> </tr> </tbody> </table>	Action	Nb jour	Nb années	Coût total	Aide Régionale	Action B.3 : Accompagner et favoriser la mise en place et l'entretien des IAE					1 - Mise en place et suivi de bandes enherbées					à partir 2025 : soit 3 ans : 1 stagiaire de 4 mois /an - 600€/mois (indemnités & frais)			7 200	5 040	<u>Suivi partenaire</u>					2024-2028 : CDA 6dep*6j*4 ans = 144 jours (PRDA 50% --> 20% dans CAP)	36	4	79 200	15 840	à partir de 2025 : LEE 10 jours / an	10	3	16 500	11 550	à partir de 2025 : H&T 10 jours / an	10	3	16 500	11 550	à partir de 2025 : Biocentre 5 jours/an (convention propre)	5	3	8 250		Action C.1 : maintien des filières d'excellence en région : filière Blé dur					2- Mise en place de l'expérimentation					réseau d'expérimentation en micro-parcelles (4 essais de 8 jours sur 3 ans)	32	3	52 800	36 960	realisation d'analyses (30 échantillons/essai * 4 essais/an * 3 ans * 140€/analyses	360	140	50 400	35 280	interprétation des résultats	3	8	13 200	9 240				TOTAL	125 460
Action	Nb jour	Nb années	Coût total	Aide Régionale																																																																								
Action B.3 : Accompagner et favoriser la mise en place et l'entretien des IAE																																																																												
1 - Mise en place et suivi de bandes enherbées																																																																												
à partir 2025 : soit 3 ans : 1 stagiaire de 4 mois /an - 600€/mois (indemnités & frais)			7 200	5 040																																																																								
<u>Suivi partenaire</u>																																																																												
2024-2028 : CDA 6dep*6j*4 ans = 144 jours (PRDA 50% --> 20% dans CAP)	36	4	79 200	15 840																																																																								
à partir de 2025 : LEE 10 jours / an	10	3	16 500	11 550																																																																								
à partir de 2025 : H&T 10 jours / an	10	3	16 500	11 550																																																																								
à partir de 2025 : Biocentre 5 jours/an (convention propre)	5	3	8 250																																																																									
Action C.1 : maintien des filières d'excellence en région : filière Blé dur																																																																												
2- Mise en place de l'expérimentation																																																																												
réseau d'expérimentation en micro-parcelles (4 essais de 8 jours sur 3 ans)	32	3	52 800	36 960																																																																								
realisation d'analyses (30 échantillons/essai * 4 essais/an * 3 ans * 140€/analyses	360	140	50 400	35 280																																																																								
interprétation des résultats	3	8	13 200	9 240																																																																								
			TOTAL	125 460																																																																								
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL : 644.000€</p> <p>A.7.1 50% : - € A.7.2 50% : - € A.7.3 50% : 44.000€ A.7.4 70% : expérimentation : 600k€ soit ~150.000€/an</p> <p><i>Si le porteur de l'expérimentation bénéficie d'un financement PRDA, le CAP Filière complètera la prise en charge jusqu'à 70% maximum du montant, soit un complément de financement de 20%</i></p>																																																																											
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires / PRDA																																																																											

CAP Grandes cultures (19/04/2024 - 18/04/2028)

AXE A : RENFORCER LA RESILIENCE DES FILIERES ECONOMIQUES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'ACQUISITION DE REFERENCES

Action A.8. Acquisition de références techniques sur la mise en place et les modalités de destruction des couverts végétaux en systèmes grandes cultures bio

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Les avantages et intérêts des couverts végétaux sont nombreux tant du point de vue agronomique, environnemental qu'économique : Protection de la vie biologique des sols, apports de matières organiques, amélioration de la structure des sols, prévention du lessivage des éléments nutritifs favorisant la préservation de la qualité de l'eau, augmentation du stockage du carbone dans les sols, protection de la biodiversité en constituant un refuge pour les espèces sauvages, protection des sols contre l'érosion et les agressions climatiques, rupture du cycle de vie des adventices, maladies et de certains ravageurs,</p> <p>Ces nombreux avantages sont essentiels en systèmes grandes cultures biologiques afin de préserver la qualité biologique des sols et les équilibres naturels. La moindre disponibilité des matières organiques utilisables en AB et le changement climatique renforcent l'intérêt de développer la mise en place de couverts végétaux en exploitations bio.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Déterminer les conditions de réussites d'implantation des couverts végétaux en semis sous cultures et en intercultures en modifiant leur composition (espèces peu étudiées et mélanges d'espèces)</p> <p>Etudier les modalités de destruction des couverts afin de lutter contre les adventices (chardons, rumex...)</p> <p>Développer les surfaces de couverts végétaux en systèmes grandes cultures bio par une meilleure maîtrise des pratiques</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>A.8.1 Veille bibliographique sur les essais déjà réalisés 10 jours/CAP (Pour mémoire : 10 jours Biocentre)</p> <p>A.8.2 Définition des protocoles en lien avec la Fnab sur les essais paysans et validation au niveau de la commission Grandes cultures du Réseau bio Centre-Val de Loire 3 jours/CAP (Pour mémoire : 3 jours Biocentre)</p> <p>A.8.3 Mise en place de 7 essais dans des exploitations en grandes cultures bio réparties sur la région avec suivi de chaque essai sur 2 ans</p> <p><i>2024 et 2025 : semis des couverts sous culture (printemps) et semis en intercultures (été), suivi dynamique de levée, évaluation de la biomasse, de la structure du sol + suivi destruction des couverts et suivi culture suivante jusqu'à la récolte</i></p> <p>Mise en place des essais : 6 jours / essai pour 7 essais 7 jours pour l'analyse des résultats</p>

	<p><i>(Pour mémoire : 91 jours Biocentre)</i></p> <p>A.8.4 Communication et diffusion auprès des agriculteurs en grandes cultures</p> <p>Diffusion des résultats tours de plaine Journée technique modalités de destruction des couverts (2025) Colloque « Agrofertilité des sols en systèmes grandes cultures bio » ou « Diversification des systèmes Grandes cultures bio face aux changements climatiques » (2026 ou 2027) 2025 : journée destruction couverts végétaux (journée terrain + réalisation vidéo) 15 jours <i>(Pour mémoire : 15 jours Biocentre)</i></p> <p>Diffusion lors des tours de plaine 6 jours <i>(Pour mémoire : 6 jours Biocentre)</i></p> <p>Public cible : exploitations agricoles ayant pour activité principale les grandes cultures bio</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	GAB 18-36, 28, 37, 41, 45, Bio Centre
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats</p> <p>Synthèse des résultats d'essais Transfert auprès des acteurs de la filière</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre d'essais mis en place Nombre de paramètres étudiés Compte-rendu des essais</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Biocentre
8. Partenariat	GABs 18-36, 28, 37, 41, 45 - FNAB
9. Coût total estimé	<p>TOTAL : 65.119 €</p> <p>A.8.1 Veille bibliographique 10 jours x 550 € maximum/jour = 5.500 € <i>(Pour mémoire : 10 jours Biocentre)</i></p> <p>A.8.2 Définition des protocoles et validation en commission 3 jours x 550 € maximum / jour = 1.650 € <i>(Pour mémoire : 3 jours Biocentre)</i></p> <p>A.8.3 Mise place des essais, regroupement des données et analyse des résultats 7 essais x 6 jours x 550 € maximum/jour x 2 ans + 7 jours x 550 € maximum / jour = 50.050 €</p>

	<p><i>(Pour mémoire : 91 jours Biocentre)</i></p> <p>A.8.4 Communication et diffusion auprès des agriculteurs en grandes cultures</p> <p>1- Journée destruction couverts végétaux (journée terrain + réalisation vidéo) : 15 jours x 7h/jour * 36.78€/h * 1.4 = 5.407€ <i>(Pour mémoire : 15 jours Biocentre)</i></p> <p>2- Diffusion lors des tours de plaine 6 jours x 7h/jour x 36.78€/h x 1.4 = 2.163 € <i>(Pour mémoire : 6 jours Biocentre)</i></p>
10. Aide Régionale sollicitée	Hors financement CAP (convention Bio Centre-Gabs (réseau bio Centre-Val de Loire))
11. Participation autres financeurs	AESN, DRAAF Centre-Val de Loire A.8.4 Transfert Feader 60% : 7.569€

CAP Grandes cultures (19/04/2024 – 18/04/2028)

AXE B : FAVORISER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES EN MASSIFIANT L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Action B.1. Accompagner les agriculteurs dans leur transition agro-écologique, de diversification ou de certification par l'appui technique individuel ou collectifs

1. Contexte et problématique de la filière	<p>L'évolution des pratiques vers des systèmes agroécologiques ou des labels de qualité nécessite un accompagnement spécifique de la part de conseillers habilités afin de sécuriser le changement sur le long terme. L'appui individuel et collectif, en favorisant les échanges et les co-constructions des systèmes, favorise l'innovation et l'amélioration des performances sur un territoire.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Accompagner les exploitants dans leur transition agroécologique et leurs démarches de qualité, afin de sécuriser le changement de système sur le long terme.</p> <p>Construire des collectifs pour stimuler les échanges et les dynamiques sur le territoire.</p> <p>Renforcer la maîtrise technique des exploitants en grandes cultures sur certaines thématiques, en assurant un accompagnement individuel par un conseiller technique spécialisé en Grandes cultures.</p> <p>Emergence des innovations, renforcement des compétences</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>B.1.1 Accompagnements collectifs :</p> <p>1 groupe est composé de <u>4 à 15 producteurs</u> : les participants sont identifiés et listés. Ils partagent un objectif commun. La liste peut être évolutive au cours des années.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 groupes maximum suivis par an sur la durée du CAP tous partenaires confondus. - Chaque groupe disposera de 5 jours / an avec la possibilité de les étaler sur 2 ans maximum. Si un groupe souhaite mettre en place des travaux pluriannuels (Exemple de besoins 10 jours sur 2 ans), il devra déposer un dossier par accompagnement de 5 jours et ne sera pas prioritaire lors du dépôt. <p>-Le dossier de demande d'accompagnement devra définir une problématique claire et un programme de travail associé structuré et technique.</p> <p>-Attendus ou rendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minimum de présence de chaque membre du groupe - Bilan du programme d'action initialement prévu et justification s'il y a eu déviation -Questionnaire simple (4-5 questions) pour chaque membre du groupe <p><u>Les thématiques suivantes ont été définies comme prioritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fertilité des sols - Plantes de services pour la protection intégrée des cultures (dans et hors de la parcelle) - Reconception des systèmes : rotation et assolements - Numérique : agriculture de précision aux services de la transition agroécologique

	<p>- Diminution des émissions des GES en lien avec la gestion de la fertilisation</p> <p>La sélection des dossiers se fera sur la base d'une grille de scoring afin de prioriser si nécessaire la sélection. Cette grille sera construite en début de CAP par un groupe de travail et prendra en compte la mention d'une volonté d'accompagnement collectif dans une fiche action du CAP.</p> <p>Le groupe de travail créera également le questionnaire type de rendu afin d'identifier les freins, perspectives, conclusions et autres enseignements afin de rendre les méthodes de travail diffusables.</p> <p>B.1.2 Accompagnements Techniques Individuels : 200 ATI (400 jours)</p> <p>Un accompagnement technique individuel doit comporter des visites de terrain uniquement avec un bilan qualitatif de chaque visite indiquant la/les problématique(s) abordée(s), les préconisations réalisées, la satisfaction du conseil, mais aussi les éventuelles difficultés rencontrées par le producteur.</p> <p>Les thématiques prioritaires sont les même que pour les accompagnements collectifs.</p> <p><u>Cadrage :</u> 1 ATI = maximum de 2 jours répartis sur 2 ans Un seul ATI sera possible par exploitation sur la durée du CAP</p> <p><i>50 appuis x 2 jours maximum/exploitation = 100 jours/an soit 400 jours/CAP</i></p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Structures accompagnatrices de conseil ou ayant les compétences de suivis collectifs
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat Renforcement de la technicité des agriculteurs</p> <p>Indicateurs de suivi Nombre d'agriculteurs accompagnés Nombre de visites individuelles réalisées Nombre de groupes actifs Bilan annuel de l'action Liste des thématiques traitées</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>Suivi globale : Animation du CAP Suivi spécifique : Structures accompagnatrices du conseil</p>
8. Partenariat	Chambres d'Agriculture (18, 28, 36, 37, 41, 45), FDGEDA18, GAB (18/36, 28, 37, 41, 45), partenaires de l'action
9. Coût total estimé	<p>TOTAL = 440.000€</p> <p>B.1.1 Accompagnements collectifs : 20 groupes / an ; 5 jours /groupe/an 20 groupes * 5 jours * 550€ maximum/jour * 4 ans = 220.000€</p> <p>B.1.2 Accompagnements individuels :</p>

	50 appuis x 2 jours x 550 € maximum / jour * 4 ans = 220.000 €
10. Aide Régionale sollicitée	TOTAL = 220.000€ B.1.1 50% : 110.000€ B.1.2 50% : 110.000€
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires

CAP Grandes cultures (19/04/2024 18/04/2028)

AXE B : FAVORISER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES EN MASSIFIANT L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Action B.2. Accompagner les projets d'agroforesterie et favoriser leur développement

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Les sols sont l'un des principaux réservoirs de carbone de la planète, grâce à la matière organique qu'ils contiennent. Une modélisation à l'échelle européenne estime ainsi que l'augmentation des stocks de carbone pourrait compenser 5 à 12 % des émissions agricoles de CO₂. En 2019, les conclusions d'une étude de l'INRAE sont les suivantes : la mise en œuvre de l'ensemble des pratiques identifiées (dont agroforesterie) sur la totalité des surfaces où cela est techniquement faisable permettrait d'atteindre un stockage correspondant à 12% des émissions annuelles de GES en France. Le secteur des grandes cultures représente 86% de ce potentiel de stockage additionnel. Les exploitations en grandes cultures de la région CVL ont donc un fort rôle à jouer.</p> <p>On estime que 100m de haie peuvent stocker environ 2t CO2/an dans le sol. Les systèmes agro-forestiers procurent de multiples bénéfices : conservation des sols et apport de matière organique, bien-être animal, paysage, patrimoine, diversification, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, microclimat...</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Accompagner le développement de l'agroforesterie en région CVL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 projets de plantations / entretien - Accompagnements collectifs <p>Acquisition de nouvelles références techniques</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>B.2.1 Accompagnements individuels d'exploitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuis techniques pour plantations en agroforesterie (dont haies) - Appuis techniques pour conseil en gestion de l'arbre agricole existant et suivis de plantations (taille, protection, recépage, regarni, entretien des haies, taux de réussite, essences adaptées, etc.) <p>Objectif : 25 appuis x 2 jours x 4 ans = 200 jours</p> <p>B.2.2 Actions collectives pour l'arbre agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuis techniques pour conseil en plantation et gestion de l'arbre agricole existant <p>Objectif de 3 groupes/an soit 15 jours/an * 4 ans = 60 jours de suivis collectifs</p> <p>B.2.3 Pilotage de l'action :</p> <p>5 jours de pilotage /an</p> <p>B.2.4 Actions de transfert de références :</p> <p>Transfert de connaissance : afin de diffuser au maximum les références acquises</p> <p>20 jours</p> <p><i>Acquisition de références techniques pour l'adaptation climat (pour mémoire)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Expérimentation et veille technique sur les nouvelles essences pour la transition agroécologique en région CVL (adaptées au changement climatique, autonomie fourragère, fertilisation du sol, ...).</i> <p><i>Afin de développer au maximum ce sujet, des liens entre les autres CAP</i></p>

	<p><u>seront à rechercher en interfilières.</u></p> <p>Public cible : céréaliers. Si <u>projet de plantation</u> : > 100 m linéaire</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Chambres d'agriculture, A2RC, Hommes et Territoires, structures de conseil en agroforesterie, AGROECO expert
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats Augmentation du nombre de linéaire en région Nombre de jours de transfert</p> <p>Indicateurs de suivi Nombre d'appuis techniques individuels Nombre d'actions collectives mises en place Création d'un groupe de planteurs bénévoles <i>Synthèse des suivis – références techniques</i></p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024 - 2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CA18
8. Partenariat	Chambres d'agriculture, A2RC, Hommes et Territoires, structures de conseil en agroforesterie, AGROECO expert
9. Coût total estimé	<p>TOTAL : 616.209€</p> <p>B.2.1 Accompagnements individuels d'exploitations : 25 appuis individuels x 2j x 4 ans = 200j * 550€/j = 110.000 €</p> <p>B.2.2 Actions collectives pour l'arbre agricole : 3 appuis techniques collectifs x 5 jours x 4 ans = 60 jours * 550€ maximum/jour = 33.000 €</p> <p>B.2.3 Pilotage 5 jours * 550€ maximum/an * 4 ans = 11.000€</p> <p>B.2.4 Actions de transfert 20 jours sur la durée du CAP * 7 h/jour * 36.78€/h x 1.4 = 7.209€</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL : 5.500€</p> <p>B.2.1 Fiche B.1 B.2.2 Fiche B.1 B.2.3 50% 5.500€ B.2.4 Fiche B.5</p>
11. Participation autres financeurs	<p>Autofinancement des bénéficiaires B.2.2 Transfert Feader 60% : 4.325€</p>

CAP Grandes cultures (19/04/2024 18/04/2028)

AXE B : FAVORISER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES EN MASSIFIANT L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Action B.3. Développer et optimiser le conseil pour le développement d'IAE herbacées

1. Contexte et problématique de la filière

Les stratégies actuelles de protection intégrée des cultures, basées sur des leviers agronomiques nécessitent d'être complétées par d'autres méthodes comme le **renforcement de processus écologiques mobilisant la biodiversité**. Les services écosystémiques rendus par la biodiversité dite « fonctionnelle » sont peu coûteux et potentiellement nombreux : pollinisation, fertilité des sols, lutte contre les parasites et les ravageurs, capacité à résister aux perturbations comme le changement climatique, création d'un microclimat bocager favorable aux cultures... **L'exploitation de ces services requiert le développement de compétences pointues et d'outils innovants**, indispensables au maintien d'une production agricole élevée et de qualité dans le cadre de systèmes durables. L'aménagement du paysage par les Infrastructures Agroécologiques (IAE) participe à enrichir l'offre de *services écosystémiques*.

En plaine céréalière, l'implantation de **couvert herbacé diversifié permanent** (ou pluriannuel) comme les bandes fleuries représente un enjeu majeur pour appuyer les services de régulation des ravageurs, ou de pollinisation en offrant refuges et ressources alimentaires aux auxiliaires des cultures et aux insectes pollinisateurs. Elles constituent également un maillage permettant la circulation des espèces.

L'implantation de **couverts fleuris** le long des parcelles est un **levier pour favoriser les auxiliaires des cultures et les pollinisateurs**.

L'action 1.7.2 du Cap filière GC menée de 2018 à 2021 a permis de tester un mélange complexe pour bande fleurie, favorables aux insectes auxiliaires des cultures (hyménoptères parasitoïdes, sphécides, coccinelles...) ainsi qu'aux pollinisateurs sauvages. En partenariat avec l'INRAE de Grignon et de nombreux organismes de la recherche et du développement, un premier mélange expérimental a fait l'objet de nombreux suivis et de plusieurs sujets de thèses. Un **certain nombre de références a ainsi été acquis** sur l'implantation, la floraison du couvert et l'intérêt fonctionnel sur les protections des cultures, mais des questions se posent encore sur les modalités de mise en place de ces couverts. Cette première phase d'expérimentation nous a permis de mener une réflexion sur la composition finale du mélange afin de passer à **une phase de déploiement opérationnel sur le territoire en passant par une réduction du coût de semences tout en conservant les fonctionnalités écologiques et agronomiques du couvert**. Deux nouveaux mélanges ont donc été définis au regard des caractéristiques pédoclimatiques et agricoles des territoires au nord et au sud de la région et des suivis d'implantation et de floraison devront être menés afin de s'assurer de l'intérêt de ce nouveau mélange et mesurer son impact agronomique sur les cultures voisines. Il est aussi proposé d'élargir la gamme et de définir en concertation avec les acteurs quelques mélanges à tester. Enfin, le conseil sur les itinéraires techniques (date d'implantation, dates de broyage...) sera aussi à optimiser afin de favoriser le fleurissement et l'entretien des bandes.

	<p>Parallèlement, d'autres expérimentations menées en région Centre Val de Loire ont permis de définir des couverts favorables à la biodiversité en zone de grandes cultures.</p> <p>L'ensemble de ces références acquises en région doit être communiqué largement et appuyé par des actions de facilitation au déploiement de ces infrastructures agroécologiques dans la plaine. Le déploiement devra être accompagné de conseils techniques sur l'implantation ou la gestion. Pour les aménagements herbacés complémentaires à l'agroforesterie, un lien sera établi avec les pilotes du GT Agroforesterie du CAP filière GC : afin d'apporter du conseil aux agriculteurs planteurs de haies ou parcelles agroforestières. Il s'agira d'apporter des éléments techniques aux conseillers agroforestiers et/ou d'avoir les contacts d'agriculteurs planteurs intéressés pour implanter des bandes fleuries/herbacées au pied de leurs arbres.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Restaurer les fonctionnalités des agrosystèmes et réduire les recours aux produits phytosanitaires (insecticides notamment) par le développement d'Infrastructures agroécologiques herbacées et en encourageant et accompagnant le déploiement sur les exploitations.</p> <p>Réduire les recours aux insecticides : les IAE constituent une partie des réponses, pour lutter de façon alternative contre les ravageurs. Inscrites dans des rotations longues et variées, elles favorisent le développement de prédateurs et parasitoïdes, dans l'optique de diminuer le recours aux traitements phytosanitaires, en particulier les insecticides.</p> <p>Stocker du carbone dans le sol : une partie du carbone assimilé par les végétaux se retrouve stockée dans le sol. Selon l'INRAE, une prairie permanente stocke en moyenne 65 tonnes de carbone par hectare, contre 40 tonnes pour les terres cultivées. Déployer des IAE herbacées permettrait de compenser une partie du déstockage de carbone inhérent à l'activité agricole.</p> <p>Développer un couvert herbacé favorable à la biodiversité fonctionnelle dans des agrosystèmes avec la poursuite de l'expérimentation initiée lors du précédent CAP filière GC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la pertinence de la composition de 2 à 3 mélanges vis-à-vis des objectifs agroécologiques poursuivis : fournir de la ressource et une zone refuge aux insectes auxiliaires et pollinisateurs pour soutenir les services écosystémiques associés (régulation biologique et pollinisation) en poursuivant les suivis d'implantation et de floraison du couvert. • Tester différentes modalités d'implantation et de gestion pour fournir les meilleures préconisations agronomiques au moment de la phase de déploiement. <p>Valoriser les références techniques acquises en accompagnant le déploiement des couverts agroécologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser et vulgariser les références techniques et les résultats de la recherche auprès des acteurs du développement, des conseillers, des agriculteurs et futurs agriculteurs à travers différents supports (journées techniques, sites vitrines).

	Encourager le déploiement des aménagements en facilitant l'accès à la semence et en fournissant un accompagnement technique à des agriculteurs ambassadeurs sur la thématique.
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>B.3.1 Mise en place de bandes appliquée pour optimiser le conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mise en place de suivis expérimentaux</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pilotage de l'action : 2 jours/an pour le pilote ○ <u>Suivis à partir de 2025</u> : maximum 7 bandes/départements avec 4 modalités différentes (mélanges x date de semis x modes de gestion) : ○ Botanique et des floraisons des espèces du mélange dans le temps ○ Des éventuelles repousses dans les parcelles voisines ○ Suivi de parasitisme de bruches en AB sur lentilles ou féverolles (partenariat avec le Laboratoire d'Eco Entomologie). Le ravageur engendrant le plus de soucis en bio, il apparaît intéressant de vérifier l'intérêt de ces bandes pour sa régulation. <p><u>A partir de 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de l'expérimentation : 2 jours/an • Suivis spécifiques assurés par les partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ CDA * 6 départements : 6 jours/an soit 36 jours <p><u>A partir de 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de bandes par 1 stagiaire de 4 mois/an • Suivis spécifiques assurés par les partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ LEE (mise en émergence des bruches) : 10 jours/an ○ Biocentre (collecte es bruches, botanique) : 5 jours/an (<i>pour mémoire : 15 jours Biocentre</i>) ○ H&T (floraison et analyses) : 10 jours/an <p>B.3.2 Valoriser les références techniques acquises en accompagnant la mise en place technique des couverts agroécologiques en s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le déploiement de l'ensemble de ces aménagements sur des fermes expérimentales de coopératives et des exploitations de lycées agricoles, des plateformes d'essais de Chambres d'agricultures. L'objectif est de disposer sur des sites pilotes qui représentent des supports de formation et/ou d'expérimentation de l'ensemble des aménagements favorables à la biodiversité disponibles en région Centre (Pollifauniflor, mélange Agrifaune bords de champs et pieds de haies, bandes fleuries auxiliaires, ...). Il s'agira d'accompagner ces sites sur l'aspect technique de mise en place des couverts. Des protocoles de suivis participatifs et simplifiés pourront être proposés aux partenaires (notamment aux organismes de formation). <p>Mise en place de fermes expérimentales : maximum 2 par département 2024 : 2 jours d'accompagnement au semis / département (1 partenaire/dép.) 2025-2028 : 1 jour d'accompagnement /an/département (1 partenaire/dép.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une action de sensibilisation/diffusion et appropriation des références acquises sur la région Centre-Val de Loire auprès des

partenaires techniques (techniciens de coopérative, conseillers agricoles, ...) afin de démultiplier les compétences sur la thématique :

A partir 2025 : 0,5 jour/an sur le terrain + 1.5 jours de préparation pour 2 partenaires

Un axe « Communication Sensibilisation et diffusion » est prévu, au travers de l'élaboration de supports techniques de diffusion sur les modalités de mise en place des IAE (composition, entretien...) et sur leurs intérêts agroécologiques

Valorisations techniques tournantes par département ouverte à l'ensemble des agriculteurs. Il s'agira de proposer des temps techniques pour la valorisation des acquis bibliographiques et des travaux du CAP. Il pourra s'agir de journées techniques aux champs en s'appuyant sur les sites d'expérimentation, des agriculteurs ambassadeurs ou les sites pilotes ; d'interventions en réunions techniques au sein de réseaux d'agriculteurs existants (GDA, Dephy, autres) ou d'adhérents des coopératives ; de webinaires ; ...L'objectif sera de toucher un maximum d'agriculteurs.

A partir de 2025 : 0,5 jour d'action + 1 jour de préparation sur deux départements tournants /an. Chaque demi-journée sera animée par deux partenaires maximum.

Organisation d'une journée de restitution technique régionale à destination des conseillers et des agriculteurs pour présenter les conclusions de essais, des témoignages d'agriculteurs.

Préparation de la journée et action : 3 jours pour 10 partenaires (maximum de 2 conseillers pour une même structure) : 30 jours

Des accompagnements collectifs à partir de 2024 ou individuels à partir de 2025 (cf. fiche B1).

- Un **accompagnement technique de collectif d'agriculteurs** engagés dans l'implantation et l'entretien d'IAE est également proposé. Les conseils d'implantation, de positionnement s'appuieront également sur les acquis des références obtenues lors du Cap Filière 2014-2021 et de l'étude bibliographique. Une animation entre pilotes des groupes et une journée ouverture aux autres groupes seront également prévues.

4 groupes maximum départementaux ou trans-départementaux

- **Accompagnement technique individuel** aux agriculteurs sur les IAE et la biodiversité : il s'agira de développer l'accompagnement technique auprès d'agriculteurs qui ne sont pas forcément prêts à payer pour ce qui concerne des aménagements non directement productifs ou bien aller sensibiliser sur des sujets ne relevant pas directement des connaissances « métier » de l'agronomie sur les parcelles. L'objectif sera donc d'apporter un accompagnement technique adapté à la demande de l'agriculteur, en prenant en compte les enjeux et contraintes de son exploitation et son territoire et qui pourra prendre

	<p>la forme d'un diagnostic-conseil des IAE déjà présents sur l'exploitation.</p> <p>A partir de 2025 : 24 accompagnements de 2 jours par an au maximum</p> <p>B.3.3 Pilotage de l'action</p> <p>Animation technique globale 2 animateurs et 5 jours/animateur</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Association Hommes et Territoires, Chambres départementales d'agriculture, Chambre Régional, Laboratoire d'Eco-Entomologie, Biocentre (Financement Hors Cap), Autres
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats</p> <p>Production d'un rapport de synthèse des résultats de l'expérimentation Nombre d'agriculteurs présents aux journées techniques. Quantité de semences commandées Linéaire d'IAE herbacés implanté dans le cadre de l'action « exploitation pilotes ». Nombre de groupes d'agriculteurs « IAE » accompagnés Nombre de journées techniques de transferts</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre de réunions des partenaires de l'action Factures des commandes de semences Nombre de bandes fleuries expérimentales mises en place</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Co-animation chambre régionale d'agriculture et l'association Hommes et Territoires
8. Partenariat	Association Hommes et Territoires, Chambres départementales d'agriculture, Chambre régionale d'Agriculture, BIOCENTRE, Laboratoire d'Eco Entomologie, autres...
9. Coût total estimé	<p>TOTAL 309.690€</p> <p>B.3.1 Mise en place et suivi de l'expérimentation : 132.050€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi globale /pilotage de l'expérimentation : 2 jours * 4 ans * 550€ maximum/jours = 4.400€ • 1 stagiaire de 4 mois par an 600€/mois * 4 mois * 1 stagiaire * 3 ans = 7.200€ (Indemnité stagiaire : 400€/mois + frais autres : 200€ maximum/mois) • 2024 Suivis assurés par les partenaires : CDA : 36 jours * 550€ maximum/jour = 19.800€ • 2025 – 2027 : Suivis assurés par les partenaires : 61 jours * 550€ maximum/jour * 3 ans = 100.650€ <ul style="list-style-type: none"> <u>LEE</u> : 10 jours * 3 ans * 550€ maximum/jour = 16.500€ <u>Biocentre</u> : 5 jours * 3 ans * 550€ maximum/jour = 8.250€ <p><i>Pour mémoire : 15 jours Biocentre</i> <u>CDA</u> : 6 jours * 6 départements * 3 ans * 550€ maximum/jour = 59.400 € <u>H&T</u> : 10 jours * 3 ans * 550€ maximum/jour = 16.500€</p>

	<p>B.3.2 Valoriser les références techniques acquises : 32.440€</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le déploiement de l'ensemble de ces aménagements sur des fermes expérimentales : 1 ferme/département : 17.413€</u> <u>2024</u> : 6 départements * 2 jours * 550 €max = 6.600€ <u>2025-2028</u> : 6 départements * 1 jour * 3 ans * 7h/jour * 36.78€/h * 1.4 = 6.488€ • <u>Réunion de diffusion de références auprès partenaires techniques : 4 325€</u> <u>2025-2028</u> : 1,5 jours de préparation + 0.5 jour d'action terrain* 3 ans * 2 partenaires * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 4.325€ • <u>Transfert des résultats : 17 301€</u> <p><u>Valorisations tournantes partir 2025 :</u> 1 jour de préparation + 0.5 jour d'action terrain pour 2 départements par an : 2 départements * 1.5 jour * 2 partenaires * 3 ans * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 6.488€</p> <p><u>Journée de restitution en 2027 :</u> 3 jours par partenaire et pour 10 partenaires : 3 jours * 10 * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 10.813€</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Accompagnement technique (fiche B1) : 123 200 €</u> <u>Accompagnement technique collectif :</u> Volonté de réaliser 4 collectifs * 5 jours * 4 ans * 550€ maximum/jour = 44.000€ <p><u>Accompagnement technique individuel :</u> Volonté de réaliser 24 accompagnements * 2 jours * 3 ans * 550€ = 79.200€</p> <p>B.3.3 Pilotage de l'action : 22 000 €</p> <p>2 animateurs * 5 jours/animateurs * 550€max/jours * 4 ans = 22.000€</p>
<p>10. Aide Régionale sollicitée</p>	<p>TOTAL 16.500 €</p> <p>B.3.1 Suivi global : 50% : 2.200€ Expérimentation : Fiche A.7</p> <p>B.3.2 Fiche B.5 + pour 2024 50% 3.300€ <u>ATC / ATI</u> : Fiche B.1</p> <p>B.3.3 50% 11.000€</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>Autofinancement des bénéficiaires</p> <p>B.3.2 Transfert Feader 60% :</p> <p>Ferme : 3.893€ Réunion de diffusion : 2.595€ Communication des résultats : 10.381€</p>

AXE B : FAVORISER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES EN MASSIFIANT L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Action B.4. Diffuser et déployer l'outil de diagnostic EPN « Evaluation du Potentiel Nectarifère » afin d'optimiser les aménagements et la gestion des infrastructures agroécologiques

1. Contexte et problématique de la filière

L'expansion des milieux anthropisés, le changement climatique et certaines pratiques de gestion entraînent la raréfaction des habitats favorables au maintien de la biodiversité et notamment des insectes pollinisateurs. La présence de cultures à floraison massive en région Centre-Val de Loire telles que le colza, la luzerne ou le tournesol fournissent des ressources importantes mais limitée dans le temps. Des ressources complémentaires (en termes de diversité et de période de floraison) sont nécessaires pour le maintien des pollinisateurs. Par ailleurs, la forte augmentation de l'activité apicole sur le territoire engendre des besoins en ressource florale croissants qui inquiètent le milieu apicole. Enfin, une présence accentuée des abeilles domestiques peut complexifier la problématique de conservation des pollinisateurs sauvages générant de potentielles compétitions pour les ressources, d'autant plus lorsque celles-ci sont déjà limitées.

L'enjeu repose donc sur l'aménagement et la gestion d'infrastructures agroécologiques (haies, boisements, bandes enherbées, bandes fleuries, bordures de champs, jachères fleuries...) afin d'offrir des zones refuges et des ressources complémentaires aux pollinisateurs et appuyer ainsi le service de pollinisation dont dépendent certaines productions en Région Centre-Val de Loire (colza, tournesol, production de semences,...). Certains couverts et haies sont déjà développés en région en ce sens. A l'échelle d'une exploitation ou d'un territoire, il s'agira d'implanter et de gérer ces IAE pour permettre une bonne complémentarité des ressources avec les cultures sur l'ensemble d'un territoire et de la saison de vol. Cette vision spatio-temporelle est encore négligée et limite le succès d'un projet d'aménagement favorisant les pollinisateurs sur un territoire.

L'**outil d'évaluation du potentiel nectar** développé par Hommes et Territoires et ses partenaires¹ depuis 2019 permet le **diagnostic et le dialogue sur des pratiques et des aménagements** afin d'optimiser la ressource nectar des territoires. Les résultats de l'évaluation sous forme d'une cartographie évolutive mensuelle offrent un support de discussion pour définir des stratégies d'aménagements et de gestion permettant de cibler les zones et périodes de disette et reconstituer des continuités de ressources alimentaires et **d'échanger sur les solutions** avec les gestionnaires des espaces (agriculteurs, apiculteurs, collectivités, etc.) sur la **gestion des éléments paysagers** et les **pratiques favorables** à ces insectes. Cet outil se démarque de ceux déjà

¹ Université d'Orléans, CDPNE, IGN, PNR Perche, Chambre Agriculture du Loiret, Fédération des Chasseurs du Loiret, Fédération Régionale des Chasseurs CVDL, Perche Nature, Observatoire des Abeilles, et ses financeurs : Office Français de la Biodiversité, Fondation Lune de Miel, Région Centre-Val de Loire, PETR Cœur de Beauce, PETR Loire Beauce, Agglo de Dreux

	<p>existants (BeeGis, AncGis) par la prise en compte de l'attractivité et de l'intérêt propre à chaque groupe de pollinisateurs (abeilles sauvages, bourdons, syrphes,) pour une flore spécifique.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Restaurer les fonctionnalités des agrosystèmes et appuyer le service de pollinisation par le développement d'Infrastructures agroécologiques (IAE) en encourageant et accompagnant le déploiement sur les exploitations avec l'outil de diagnostic et de conseil de gestion EPN.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ B.4.1. Déployer l'outil auprès des acteurs du développement et du conseil <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation du guide utilisateur de l'outil. ● Outiller les futurs utilisateurs à travers la conception d'une formation à l'outil : il s'agira de concevoir des supports de formation et un scénario pédagogique. ● B.4.2 Diffuser des informations et transférer l'outil sur le terrain à travers une vidéo, un article de presse (presse agricole), un webinaire, des journées de démonstration au champs (AAP Transfert).
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>B.4.1. Déployer l'outil auprès des acteurs du développement et du conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation du guide utilisateur de l'outil : un guide technique papier détaillant le protocole de mise en place du diagnostic, un guide de reconnaissance des espèces florales d'intérêt majeur et des informations sur l'écologie et les besoins des pollinisateurs pour faire le lien avec des conseils de gestion et d'aménagements du territoire. <p><u>2025</u> : Conception et échange avec le graphiste : 20 jours</p> <p>B.4.2 Diffuser des informations et transférer l'outil sur le terrain à partir de 2026</p> <p>Durant les travaux de conception (2021/2022), la communication et la promotion de l'outil ont été réalisées dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA France Terre de Pollinisateurs, plutôt de manière confidentielle puisque l'élaboration était en cours. Nous prévoyons de communiquer plus largement pour appuyer au déploiement et à l'utilisation de l'outil grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un article dans la presse spécialisée <p><u>2026-2027</u> : Rédaction d'un article de presse : 1,5 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une ou deux demi-journée(s) de démonstration de l'outil (intérêt, utilisation, résultats) à(aux-) laquelle(s) sera(ont) conviés les acteurs du monde rural (agriculteurs, conseillers agricoles, conseillers de biodiversité : <p><u>2026-2027</u> : Préparation : max 2 demi-journées de démonstration : 3 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un support vidéo sera élaboré : le scénario et les prises de vue sont déjà réalisés, il s'agira de procéder au montage du film afin de disposer d'un support permettant une diffusion et une

	<p>vulgarisation large (Youtube) qui explique les objectifs et l'utilisation de l'outil EPN :</p> <p><u>2026</u> : Montage des rushs vidéo : 6 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> Un webinaire d'une demi-journée pour présenter l'outil de sa conception à son utilisation finale en faisant intervenir les partenaires ayant contribué à sa conception. <p><u>2026</u> : Préparation du webinaire : 3 jours de pilotage 4 jours par partenaire (pour 10 partenaires maximum) soit 40 jours</p> <p><u>2027</u> : réalisation du webinaire : 1 jour de lancement (invitation, relance, lien de connexion) 0,5 jour d'intervention par partenaire (maximum 10 partenaires) soit 5 jours</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Agriculteurs, acteurs du développement et de l'enseignement agricole, société.
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production du guide papier - Production du scénario et des supports de formation - Production d'articles de presse - Nb de journées techniques de transferts - Nombre d'acteurs présents aux journées techniques. - Publication de la vidéo sur You Tube - Contenu du webinaire <p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions des partenaires de l'action - Factures graphisme et impression.
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Hommes et Territoires
8. Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de conception de l'outil : CA, CDPNE, PADV, Université d'Orléans, AncGIS, Observatoire de l'Abeille, FRC, ... - Laboratoire d'éco-entomologie - Acteurs du développement (CAs, SCAEL, ...) - Autres
9. Coût total estimé	<p>TOTAL de 28.836€</p> <p>B.4.1. Déployer l'outil auprès des acteur du développement et du conseil : 7.209€</p> <p><u>En 2025</u> : Conception du guide et échange avec le graphiste : 20 jours * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 soit 7 209 €</p> <p>B.4.2 Diffuser des informations et transférer l'outil sur le terrain : 21.627€</p> <p><u>En 2026</u> : Montage du support vidéo : 6 jours * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 2.163€</p>

	<p><u>En 2026-2027 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction article de presse : 1,5 jours * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 541€ - Démonstration aux champs : 1.261€ 2,5 jours préparation * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 901€ 0,5 jours d'action terrain * 2 * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 360€ - Diffusion par webinaire : 17.662€ 3 jours de préparation pour le pilote * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 1.081€ 1 jour de lancement du webinaire par le pilote * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 360€ 4 jours de préparation / partenaire : 10 partenaires * 4 jours * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 14.418€ 0,5 jour d'intervention / partenaire : 10 partenaires * 0,5 jours * 7h/j * 36.78€/h * 1.4 = 1.802€
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL de -€ B.4.1 : Fiche B.5 B.4.2 : Fiche B.5</p>
11. Participation autres financeurs	<p>Transfert Feader 60% B.4.1 4.325€ B.4.2 12.976€</p>

CAP Grandes cultures (19/04/2024 18/04/2028)

AXE B : FAVORISER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES EN MASSIFIANT L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Action transversale, répondant aux priorités du CAP

Action B.5. Diffusion des pratiques et action de communication (dont mesure Transfert de connaissances TRANSFERT)

1. Contexte et problématique de la filière	La communication est un enjeu important pour la filière, tant pour informer de manière générale les professionnels eux même, mais aussi pour informer le grand public. En effet, la méconnaissance générale du secteur agricole détourne de l'intérêt premier de ce secteur qui fournit un outil industriel important avec un potentiel d'emploi très important. Le lien entre les producteurs, les clients en 1 ^{er} et 2 nd transformation ou à l'export reste diffus. Il est important de développer la communication par tous les canaux possibles afin de diffuser au maximum les résultats des études mais aussi sensibiliser les acteurs de la profession aux différents enjeux futurs.
2. Objectifs de la filière	Contribuer au changement des pratiques des agriculteurs dans le cadre de la transition agroécologique et de certification. Réussir cette transition via l'acquisition de nouvelles références pour les filières : système de culture adaptés, diminution des intrants, développement des pratiques intégrant la biodiversité fonctionnelle comme réel levier d'action, intégrer les nouvelles technologies à un schéma directeur global d'exploitation... Développer des synergies régionales entre la recherche, le développement et les acteurs économiques. Développer des actions vers le monde agricole et/ou le grand public pour communiquer sur les réalités et les avancées de la filière. Mesurer et valider les résultats économiques, techniques, environnementaux, la faisabilité et les compétences nécessaires. Une importance toute particulière sera portée à la diffusion des résultats et aux vecteurs de mise en œuvre des leviers dans les exploitations. Il peut s'agir de réunions thématiques à destination des agriculteurs, d'intervention des divers partenaires dans les comités de pilotages et élargie d'une autre action, les résultats seront partagés et une sensibilisation à ces derniers sera faite auprès de l'ensemble des acteurs de la filière et du territoire, de manière à aboutir à un message commun.
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Vidéo annuelle, visite d'essais, webinaires de restitution, tours de plaine virtuels, diffusion de synthèses par mail, portes-ouvertes, journée de démonstration, ... Les supports seront très divers et auront tout intérêt afin de toucher plus facilement le public visé de s'appuyer sur des événements existants déjà nombreux. Ces actions essentielles à l'atteinte des ambitions que ce CAP se fixe pourront

	<p>s'appuyer sur deux dispositifs de financement non cumulables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - B.5.1 : Aide à l'organisation d'évènements basée uniquement sur des fonds régionaux et répondant à son cadre d'intervention : financement de frais logistiques liés à l'organisation de l'évènement ((location de la salle, intervenant ...) subventionnés à hauteur de 50% dans la limite de 4000€ par évènement - B.5.2 : Fond FEADER Transfert : Plusieurs actions de transfert ont d'ores et déjà été identifiées dans diverses fiches action. Afin de massifier le transfert dans un cadre budgétaire non extensible, la filière souhaite monter un ou plusieurs dossiers FEADER reposant sur ces différentes actions et prévoit une enveloppe large pour des actions de transfert non encore identifiées. <p><i>Un détail des actions identifiées est disponible en annexe de la maquette financière</i></p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Partenaires de l'action
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats Mobilisation autours de journées de visite et de filière Appropriation d'une communication collective concertée</p> <p>Indicateurs de suivi Nombre de journée d'échange Nombre de journée filière Nombre de jours consacrées à l'animation des réseaux et à la communication Mise en place d'outils de communication et opération de diffusion</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	Action sur la durée du Cap Filière 2024-2028. Révision à mi-parcours.
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>En termes d'animation de l'action, on distinguera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animation générale, qui sera effectuée par la CRACVL. • L'animation spécifique à chacune des actions, qui pourra être confiée à d'autres organisations agricoles.
8. Partenariat	Chambres d'Agriculture (CRA, 18, 28, 36, 45, 41, 37), FDGEDA 18, Arvalis-Institut du végétal, Terres Inovia, UCATA, CETA CB, ITB, CGB CVL, GAB (36, 28, 37, 41, 45), SCAEL, CAPROGA, AGROPITHIVIERS, AXEREAL, Lycée Agricole la Saussaye, Association HVE CVL, Association H et T., Coop de France, autres
9. Coût total estimé	<p>TOTAL : 226.000€</p> <p>B.5.1 Aide à l'organisation d'évènement : 26.000€</p> <p>B.5.2 Action de transfert FEADER : maximum de 200.000€</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL : 94.000€</p> <p>B.5.1 50% 13.000€</p> <p>B.5.2 40% Action transfert : 80.000€</p>
11. Participation autres financeurs	<p>B.5.1 Autofinancement des bénéficiaires</p> <p>B.5.2 Transfert Feader 60% 120.000€</p>

CAP Grandes cultures (19/04/2024 18/04/2028)

AXE B : FAVORISER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES EN MASSIFIANT L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Action B.6. Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises (dépenses comprises entre 12.500€ HT et 90.000€ HT) - SIAP

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Cette action s'inscrit dans une volonté de la filière de maintenir des entreprises rentables qui s'adaptent aux changements, pour aller vers des systèmes agro écologiques et qui continuent à se moderniser.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Soutenir la modernisation et l'adaptation des exploitations agricole Accompagner la transition agroécologique pour une agriculture plus respectueuses de l'environnement (réduction des intrants, ...) Soutenir les investissements avec une clé d'accès simplifiée</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public-cible si différente du bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Investissements éligibles :</u> Seuls les matériels spécifiques à la filière grandes cultures seront éligibles</p> <p><u>Précisions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les investissements éligibles seront définis annuellement par le comité de filière. Pour mémoire, liste 2024 : à définir 1^{er} semestre 2024 - Les listes sont mises à jour tous les ans en fonctions des autres dispositifs : <p>https://nosaidesenligneregion.centre-valde Loire.fr/aides</p> <p>Les investissements entrant dans le cadre des AAP Ecophyto ou dans la liste des Agences de l'eau, seront pris prioritairement sur ces dispositifs</p> <p>- Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Critères d'éligibilité :</u></p> <p>Exploitation agricole de la région Centre-Val de Loire (siège social en CVL) répondant <u>à au moins l'une des conditions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur • Être certifiée AB ; HVE ; SIQO ; Plante bleue • Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ferme du réseau DEPHY, ○ Membre d'un GIEE, ○ Membre d'un « groupe 30 000 », ○ Membre du programme « Herbe et Fourrages »,

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ; ● Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ; ● Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes carbones approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type Dia'Terre ; ● Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ».
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats</p> <p>Améliorer la performance globale des entreprises 40 exploitations bénéficiaires d'un financement</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations agricoles soutenues par catégorie de projets (SIAP - Modernisation) - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en SIQO - Nombre de projets d'investissements par type de matériel
6. Calendrier de mise en œuvre	2024 - 2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRACVL
8. Partenariat	Structures membres du comité de filière
9. Coût total estimé	<p>4.050.000€</p> <p>(40 SIAP * 90.000€)</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p><u>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 12 500 € HT :</u> Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000 € HT.</p> <p><u>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1 dossier dont les dépenses éligibles sont supérieures à 12 500 € HT pour le dispositif « SIAP – Modernisation des exploitations agricoles » ● La filière a fait le choix de n'accepter qu'un CAPEX OU un SIAP modernisation

	<p><u>Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 – investissements productifs, sous-dispositif « Modernisation des exploitations agricoles » du FEADER 2023-27</u> dans le cadre des cahiers des charges publiés par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur ces deux mesures sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027.</p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du cahier des charges du Conseil régional, ces taux s'appliquent en fonction de la liste des investissements éligibles annexée au cadre d'intervention de la mesure précitée, inscrits dans chacun des CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de base d'aide : 30% (<i>répartition 40% Région / 60% FEADER</i>) • Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : <ul style="list-style-type: none"> ○ + 10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs, ○ + 10% pour exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO <p>700.000 € (y compris la fiche B.6 bis – CAPEX)</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>FEADER, Conseils départementaux ayant signé une convention avec le Conseil régional.</p> <p>France Agrimer : AAP divers (exemple 2023 : « <i>Aide aux investissements pour l'acquisition de matériels en exploitations pour la protection contre les aléas climatiques</i> »)</p>
<p>12. Observations</p>	

CAP Grandes cultures (19/04/2024 18/04/2028)

AXE B : FAVORISER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES EN MASSIFIANT L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Action B.6 bis. Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises (dépenses comprises entre 5.000€ HT et 12.500€ HT) - CAPEX

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Cette action s'inscrit dans une volonté de la filière de maintenir des entreprises rentables qui s'adaptent aux changements, pour aller vers des systèmes agro écologiques et qui continuent à se moderniser.</p>							
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Soutenir la modernisation et l'adaptation des exploitations agricole Accompagner la transition agroécologique pour une agriculture plus respectueuses de l'environnement (réduction des intrants, ...) Soutenir les investissements avec une clé d'accès simplifiée</p>							
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public-cible si différente du bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Investissements éligibles :</u> Seuls les matériels spécifiques à la filière grandes cultures seront éligibles, notamment :</p> <table border="1" data-bbox="579 965 1520 1962"> <tr> <td data-bbox="579 965 815 1285"> <p>Améliorer les pratiques et favoriser la transition agro écologique /favoriser la gestion et travail du sol</p> </td> <td data-bbox="815 965 1520 1285"> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements permettant la modulation de la fertilisation intra-parcellaire • Equipement permettant la fertilisation localisée au semis sur ou à côté du rang • Equipement permettant la mise en place de désherbinage • ... </td> </tr> <tr> <td data-bbox="579 1285 815 1543"> <p>Favoriser la gestion de la ressource en eau</p> </td> <td data-bbox="815 1285 1520 1543"> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : sondes, capteurs, logiciels ou matériels de lecture • Matériel d'optimisation de l'irrigation et de l'utilisation d'eau : programmation et automatisation d'utilisation de l'eau, ... • ... </td> </tr> <tr> <td data-bbox="579 1543 815 1962"> <p>Pilotage de la production et de la qualité</p> </td> <td data-bbox="815 1543 1520 1962"> <ul style="list-style-type: none"> • Interface de système de guidage avec caméra ou GPS RTK • Surcote du guidage de précision centimétrique (RTK) • Outils numériques, ou non, de pilotage de la production et du stockage • Sondes de températures et d'humidité de silo avec matériel informatique d'accompagnement (logiciel, connexion à distance) • Outils de traçabilité des producteurs • ... </td> </tr> </table> <p>Précisions :</p>		<p>Améliorer les pratiques et favoriser la transition agro écologique /favoriser la gestion et travail du sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements permettant la modulation de la fertilisation intra-parcellaire • Equipement permettant la fertilisation localisée au semis sur ou à côté du rang • Equipement permettant la mise en place de désherbinage • ... 	<p>Favoriser la gestion de la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : sondes, capteurs, logiciels ou matériels de lecture • Matériel d'optimisation de l'irrigation et de l'utilisation d'eau : programmation et automatisation d'utilisation de l'eau, ... • ... 	<p>Pilotage de la production et de la qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Interface de système de guidage avec caméra ou GPS RTK • Surcote du guidage de précision centimétrique (RTK) • Outils numériques, ou non, de pilotage de la production et du stockage • Sondes de températures et d'humidité de silo avec matériel informatique d'accompagnement (logiciel, connexion à distance) • Outils de traçabilité des producteurs • ...
<p>Améliorer les pratiques et favoriser la transition agro écologique /favoriser la gestion et travail du sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements permettant la modulation de la fertilisation intra-parcellaire • Equipement permettant la fertilisation localisée au semis sur ou à côté du rang • Equipement permettant la mise en place de désherbinage • ... 							
<p>Favoriser la gestion de la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : sondes, capteurs, logiciels ou matériels de lecture • Matériel d'optimisation de l'irrigation et de l'utilisation d'eau : programmation et automatisation d'utilisation de l'eau, ... • ... 							
<p>Pilotage de la production et de la qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Interface de système de guidage avec caméra ou GPS RTK • Surcote du guidage de précision centimétrique (RTK) • Outils numériques, ou non, de pilotage de la production et du stockage • Sondes de températures et d'humidité de silo avec matériel informatique d'accompagnement (logiciel, connexion à distance) • Outils de traçabilité des producteurs • ... 							

	- Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)
4. Bénéficiaire de la subvention	<p><u>Critères d'éligibilité :</u></p> <p>Exploitation agricole de la région Centre-Val de Loire (siège social en CVL) répondant <u>à au moins l'une des conditions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur • Être certifiée AB ; HVE ; SIQO ; Plante bleue • Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ferme du réseau DEPHY, ○ Membre d'un GIEE, ○ Membre d'un « groupe 30 000 », ○ Membre du programme « Herbe et Fourrages », ○ Adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ; • Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ; • Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui répond aux méthodes carbonées approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type Dia'Terre ; • Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ».
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats</p> <p>Améliorer la performance globale des entreprises 20 exploitations bénéficiaires d'un financement</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations agricoles soutenues par catégorie de projets (CAPEX) - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en SIQO - Nombre de projets d'investissements par type de matériel
6. Calendrier de mise en œuvre	2024 - 2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRACVL
8. Partenariat	Structures membres du comité de filière

9. Coût total estimé	250.000 € (20 CAPEX * 12.500€)
10. Aide Régionale sollicitée	<p><u>Projet dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5.000€ et 12.500 € HT</u> la procédure CAPEX s'applique.</p> <p><u>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul dossier dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5.000 € et 12.500 € HT, via la procédure CAPEX • La filière a fait le choix de n'accepter qu'un CAPEX OU un SIAP modernisation • Taux de base d'aide : 30% (<i>répartition 40% Région / 60% FEADER</i>) • Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : <ul style="list-style-type: none"> ○ + 10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs, ○ + 10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO <p>Le minimum d'aide publique régionale est fixé à 2.000€</p> <p>700.000 € (y compris fiche B.6)</p>
11. Participation autres financeurs	
12. Observations	<p>Les dossiers investissements entre 5.000 et 12.500 euros de dépenses éligibles sont à viser par une OP, groupement économique ou de producteurs, toute structure accompagnant techniquement les producteurs. L'analyse technique du matériels éligible et la vérification des conditions liées au CAP seront réalisés par la CRA CVL. L'instruction administrative de la demande de financement se fera par le Conseil régional.</p>

CAP Grandes cultures (19/04/2024 – 18/04/2028)

AXE C : GENERER DE LA VALEUR AJOUTEE EN CONQUERANT DE NOUVEAUX MARCHES

Action C.1. La filière Blé Dur en région CVL : une filière d'excellence confrontée à des défis inédits

1. Contexte et problématique de la filière

La France est le deuxième producteur européen de blé dur. La région Centre – Val de Loire est la première région productrice française, et représente plus du tiers de la production nationale de blé dur, avec de l'ordre de 450 à 550 000 tonnes produites par an. Cette production est donc une spécificité d'excellence de la région Centre-Val de Loire.

Afin de satisfaire les exigences des semouliers et pastiers, le blé dur est produit avec un taux de protéines dans les grains élevé : le seuil à atteindre est fixé à 14% par les industriels. Pour atteindre ces spécificités, la gestion de la fertilisation azotée du blé dur est donc stratégique.

De plus, la filière souhaite répondre aux défis environnementaux de décarbonation et de réduction de la dépendance aux intrants azotés minéraux et se retrouve confrontée à un défi majeur de disponibilité et de coût des intrants azotés.

Ce contexte environnemental et économique, amplifié par des aléas climatiques de plus en plus fréquents, entraîne des arbitrages notamment entre culture de blé dur et culture de blé tendre par les agriculteurs, posant des questions fondamentales pour la filière, de maintien de la souveraineté alimentaire. De par sa place de leader, la région Centre-Val de Loire est en première ligne pour répondre à cet enjeu. Tout l'avenir de la filière est en question. A titre d'exemple, selon les données de la Statistique Nationale Agreste, les surfaces régionales emblavées en blé dur pour la récolte 2023 ont fortement baissé : de l'ordre de -14% par rapport aux emblavements de l'automne 2021 et -21% par rapport à la moyenne des cinq dernières années pour la région Centre-Val de Loire (pour -7% et -16% au niveau national sur les mêmes périodes). Dans ce contexte, la filière blé dur française et en particulier régionale est face à un challenge inédit et doit s'adapter pour répondre aux exigences réglementaires, environnementales, industrielles et organoleptiques.

En 2021, une étude stratégique nationale de la filière blé dur a été conduite, visant à identifier les points forts de la filière et les pistes de travail et d'amélioration. Il s'agit désormais de décliner le plan stratégique national dans les bassins de production du blé dur et notamment celui de la région Centre, qui se fédère en particulier au sein du Comité Technique Régional Blé Dur.

Le précédent CAP FILIERE a permis d'optimiser des scénarios de fertilisation azotée afin d'atteindre les teneurs en protéines visées. Au-delà de la teneur intrinsèque, il est dorénavant acquis qu'il existe différentes qualités de protéines. En effet, ces expérimentations régionales, complétées de travaux nationaux, ont permis de constater que toutes les variétés de blé dur n'ont pas les mêmes qualités de transformation, pour une même teneur en protéines. Il existe des qualités de protéines différentes influencées par la variété mais

	<p>également par le milieu. Ces comportements différents pourraient être un atout pour produire du blé dur à partir de variétés de haute qualité de transformation tout en réduisant l'utilisation d'engrais minéraux azotés.</p> <p>Cette nouvelle action capitalise sur les acquis du précédent CAP Filière en travaillant un facteur facilement mobilisable par les producteurs : le choix variétal. L'enjeu de cette nouvelle action est donc d'étudier les effets croisés de la fertilisation azotée et du choix variétal sur les qualités protéiques et la qualité de transformation des grains produits. Pour cela, il est indispensable de travailler en réseau d'essais micro-parcelles afin de bien comprendre le rôle de chaque facteur (variétal, conduite azotée). Cette étude pourra aussi s'appuyer sur des travaux réalisés au sein du CASDAR PREDIPATES, visant à mettre en œuvre un test rapide prédictif et opérationnel de la qualité pastière et de la qualité de transformation du blé dur, sur le modèle des tests de panification en blé tendre (sous réserve de la stabilisation et la validation de ce test prédictif). L'amont et l'aval de la filière travaillent de concert sur la question de la qualité de transformation du blé dur, au-delà de la teneur en protéine seule. Ce travail de caractérisation est donc une première étape indispensable vers la réduction de la dépendance aux intrants azotés minéraux et nécessaire pour impulser la décarbonation de l'ensemble de la filière.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Acquérir des références régionales sur l'efficience d'utilisation de l'azote selon différentes conduites de fertilisation azotée et le choix variétal et sous différents contextes pédoclimatiques à l'échelle régionale.</p> <p>Améliorer nos connaissances sur l'interaction génotype environnement et qualité pastière.</p> <p>Répondre aux défis environnementaux et économiques actuels, auxquels est confrontée la filière Blé Dur, en travaillant conjointement avec tous les acteurs, et en s'appuyant sur la dynamique d'échanges et de travail multi partenarial du Comité Technique Régional Blé Dur.</p> <p>Sécuriser et <i>a minima</i> maintenir la production de blé dur en région Centre Val de Loire dans un contexte de fragilité inédite pour les producteurs.</p>
<p>3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>C.1.1 Animation du comité technique blé dur : Il s'agit de formaliser les enjeux partagés par tous les acteurs de la filière et de les traduire en question de recherche pour y répondre, ainsi que d'organiser le plan de communication pour diffuser et valoriser les références acquises.</p> <p>3 réunions par an. 2 jours par réunion dont préparation</p> <p>C.1.2 Mise en place de l'expérimentation</p> <p>Etudes et acquisitions de références : de la pratique culturale à la qualité des protéines produites. Mise en place et animation d'un réseau multi partenarial :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'essais micro-parcelles par les partenaires engagés : choix variétal x conduite de la fertilisation azotée. 2. Mise en œuvre de conduites de fertilisation azotée variées permettant d'extrémiser les situations

	<p>3. Collecte d'échantillons de grains pour analyses de la qualité protéique, technologique et pastière du blé dur. Utilisation du test prédictif issu du CASDAR PREDIPATES, dès stabilisation et publication, pour prédire la qualité pastière et la qualité du lot dans le process industriel.</p> <p>4. Analyse des données afin d'identifier des combinaisons de choix variétaux et de conduites azotées permettant d'optimiser la qualité des protéines produites concomitamment à la teneur en protéines.</p> <p>C.1.3 Action de communication</p> <p>1. Transfert des résultats issus du réseau d'expérimentation (C.1.2)</p> <p>2. Transfert et diffusion de résultats techniques à destination des producteurs et des techniciens régionaux dont les rendez-vous biennaux (1 en 2025 et 1 en 2027) organisés par le Comité Technique Régional Blé Dur</p> <p>3. Journée Filière Blé Dur (journée annuelle tournant entre les 4 bassins de production du blé dur) qui aura lieu le 6 février 2024 à Orléans</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Membres du comité technique régional blé dur
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats Superficie régionale en blé dur et qualité de la récolte Nombre de réunions du Comité Technique Régional Blé Dur</p> <p>Indicateurs de suivi Maintenir et amplifier la dynamique de filière existante Nombre de participants aux actions de communication organisées en présentiel, ou en distanciel le cas-échéant. Nombre d'actions de communication mises en place Réalisation du nombre d'essais validés par les membres du Comité Technique Régional Blé Dur Acquisition de connaissances sur l'interaction génotype environnement et qualité pastière</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028 (démarrage à l'automne 2024 et pour la durée du CAP)
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ARVALIS - Institut du végétal
8. Partenariat	Membres du comité technique régional blé dur
9. Coût total estimé	<p>TOTAL : 158.435€</p> <p>C.1.1 Animation du comité technique régional :</p> <p>3 réunions / an * 2 jours (dont temps de préparation) x 4 ans x 550 € maximum/jour = 13.200€</p> <p>C.1.2 Mise en place de l'expérimentation : 116.400 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du réseau d'expérimentation micro-parcelles : semis, interventions culturales, suivi, notations éventuelles, récolte, prélèvement

	<p>d'échantillons et envoi au labo d'analyse, ... : 8 jours / essai * 4 essais / an * 550 € maximum/jour * 3 ans = 52 800 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du protocole post-récolte : analyses (mitadin, moucheture, index gluten, gluten humide, teneurs en protéines, ...) : 30 échantillons / essai * 4 essais / an * 3 ans * 140 € / analyse = 50 400 € • Interprétation des résultats : 8 jours * 3 ans d'expérimentation * 550 € / jour = 13 200 € <p>C.1.3 Actions de communication : 28.835€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendez-vous techniques (2025 et 2027) + temps de préparation, pour l'ensemble du Comité Technique Régional Blé Dur : 10.092€ <p>Rendez-vous techniques tous les 2 ans : 2025 & 2027 - 2 demi-journées préparation : 14 jours * 2 réunions * 7h * 36.78€/heure * 1.4 = 10.092€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe pour actions de transfert des résultats issus du réseau d'expérimentation : communication écrite, communication orale, vidéo, ... Eléments non encore identifiés mais fléchage du budget pour s'astreindre au transfert : Environ 52 jours 52 jours * 7h * 36.78€/heure * 1.4 = 18 743 €
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL : 6.600€</p> <p>C.1.1 <u>Animation</u> 50% : 6.600€</p> <p>C.1.2 Mise en place des essais : Fiche A.7 Analyses : Fiche A.7 Interprétation résultats : Fiche A.7</p> <p>C.1.3 Actions de communication : fiche B.5</p>
11. Participation autres financeurs	<p>Autofinancement des bénéficiaires C.1.3 : 60% Feader 17.301€</p>

CAP Filière Grandes cultures (19/04/2024 – 18/04/2028)

AXE C : GENERER DE LA VALEUR AJOUTEE EN CONQUERANT DE NOUVEAUX MARCHES

Action C.2. Rapprocher les entreprises du secteur des grandes cultures pour renforcer la création de valeur ajoutée sur le territoire

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de l'origine des matières premières utilisées par les entreprises agroalimentaires et sont demandeurs de cette information. La relocalisation des approvisionnements et son marketing constitue donc un atout commercial pour les entreprises prêtes à jouer le jeu. C'est également un atout pour les agriculteurs dès lors que leurs débouchés sont sécurisés et valorisés. Pourtant, la production régionale est encore majoritairement exportée hors des frontières régionales. Un manque de connexion entre les outils de transformation existants et la production a été identifié comme principal frein par la filière.</p> <p>Dans le même temps, on voit apparaître sur le territoire régional des projets portés par des industriels qui, utilisant des process ou des débouchés innovants, mettent sur le marché de nouveaux produits avec des niveaux de valorisation plus importants des matières premières. Dans ce cadre, DEV'UP va initier une action auprès des industriels et transformateurs utilisateurs de protéines végétales dans une logique de filière dans la continuité des implantations et investissements d'HappyVore, Intact ou encore LSDH.</p> <p>L'enjeu pour la filière est de développer ou conserver ces projets créateurs de valeur ajoutée soit en permettant aux transformateurs régionaux qui le souhaitent de pouvoir se sourcer localement, soit en facilitant la venue de nouveaux opérateurs. L'objectif étant d'augmenter notablement l'approvisionnement cultivé et produit régionalement.</p> <p>La construction de filières locales est en outre propice à des filières durables et équitables et source de valeur ajoutée pour le territoire.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Intensifier les relations entre transformateurs régionaux et producteurs/organismes stockeurs pour améliorer l'utilisation de la production régionale localement.</p> <p>Attirer de nouveaux opérateurs/transformaters pour créer de nouveaux débouchés pour la production régionale.</p>
3. Contenu de l'action	<p>Publics cibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Entreprises de transformation utilisatrices de céréales, oléagineux et protéagineux implantés en région et pour une valorisation en alimentation humaine ou animale de protéines végétales.

<p>+ public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises souhaitant investir en Centre-Val de Loire sur le sujet sur la première et la seconde transformation en protéines végétales. <p><u>Actions prévisionnelles à engager par Dev'up</u></p> <p>Phase amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre et cartographie des principaux acteurs industriels régionaux utilisateurs de protéines végétales : type de protéines, produits, process, projets de R&D à mutualiser, et souhait de collaborer...(premier semestre 2024). - Identification des besoins auprès des industriels et transformateurs de ce segment de marché et des carences ou faiblesses dans la chaîne de la valeur régionale (premier semestre 2024). - Organisation d'un tour de table préalable avec les industriels intéressés par la démarche collective et la volonté de travailler sur la filière (septembre 2024). - Identification des solutions d'implantation immédiatement disponibles (terrains, bâtiments, incubateurs...), des ressources suffisantes (eau, énergie...), pour accueillir des startups innovantes du secteur des protéines végétales et ou des investissements nouveaux d'industriels français ou étrangers (premier semestre 2024). - Mise à jour de l'étude Dev'up sur les IAA avec un focus sur les nouvelles pratiques et notamment les protéines végétales (second semestre 2024). - Constitution d'une offre attractivité différenciante (octobre 2024). <p>Phase de prospection aval :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une opération de prospection ciblée avec nos cabinets privés avec un point d'orgue lors du SIAL d'octobre 2024. - Valorisation de notre offre auprès de Business France et des bureaux à l'étranger (1 x par an). - Réalisation d'une action annuelle de prospection évolutive en fonction de la typologie des projets et de la disponibilité des offres disponibles <p><u>Action prévisionnelle à engager pour l'AREA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'ensemble des besoins en matières premières agricoles, en priorité sur les besoins en céréales et oléagineux, des entreprises de transformation à destination de l'alimentation humaine et animale adhérentes à l'AREA en termes de volumes, de qualité (cahier des charges, certifications), d'origine géographique et de valorisation (les protéagineux sont étudiés dans l'objectif A, action 2.1) - Identifier également la partie transport/logistique qui existe en Région et les leviers à mettre en œuvre pour faciliter le sourcing local. - Restituer les éléments de cette étude en comité de filière. <p>Cette étude sera réalisée par un stagiaire encadré pour l'AREA</p>
--	---

4. Bénéficiaire de la subvention	<i>Pour mémoire :</i> Programme d'actions AREA Programme d'actions Dev UP (sur le budget global Attractivité de l'agence)
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats Elaboration d'une offre attractivité CVL protéines végétales Test d'une opération de prospection spécifique et extension si les résultats sont positifs (1 action par an) 2-4 cahiers des charges investisseurs détectés Une dizaine de mise en relation entre industriels et ou programmes ou actions collaborative Actions de communication : point presse / réseaux sociaux Indicateurs de suivi Visites d'entreprises et/ou d'acteurs Réunions organisées
6. Calendrier de mise en œuvre	2024 - 2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL animation générale du CAP Dev'up : chef de file de nos actions de prospection
8. Partenariat	Dev UP, BioCentre, AREA
9. Coût total estimé	TOTAL : 6 760€ pour l'AREA Stage ingénieur 6 mois : 6.760 € - 650 €/mois x 6 mois = 3.960 € (4.35 € / heure) - Bureau, frais de repas et déplacement = 2.800 €
10. Aide Régionale sollicitée	Pour mémoire cf. convention DEV Up, AREA, Biocentre
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires

CAP Filière Grandes cultures (19/04/2024 – 18/04/2028)

AXE C : GENERER DE LA VALEUR AJOUTEE EN CONQUERANT DE NOUVEAUX MARCHES

Action C.3. Soutenir les projets collaboratifs innovants créateurs de valeur ajoutée et de nouveaux marchés

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La région Centre Val de Loire est une grande région agricole de « grandes cultures », néanmoins environ la moitié du territoire régional est classé en « zone défavorisées ». La coopération entre entreprises amont-aval est nécessaire afin de garder et créer de la valeur ajoutée sur le territoire au sein de « chaînes de valeurs territoriales ». Le maillage entre ces acteurs est essentiel afin d'assurer un débouché durable à la diversification des assolements nécessaire pour la réussite de la transition agro-écologique. Chaque opérateur économique a des stratégies propres en lien avec ses marchés et ses bassins de production. A chacun de développer des actions spécifiques répondant à leurs opportunités de développement pour créer de la valeur en région et auprès des agriculteurs du territoire.</p> <p>Ce travail devra se faire de façon transversale et en s'axant sur les thématiques prioritaires du CAP.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Soutenir les démarches des opérateurs économiques qui se mettent en place au niveau régional et qui permettront, à terme, de créer des filières de valorisation économiques des cultures permettant la transition agro-écologique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Etude de la faisabilité pour l'implantation en région de nouvelles filières• Relocalisation de ces filières pour un sourcing local auprès des acteurs du végétal (producteurs, entreprises collectrices ou transformatrices)• Mise en place de filières équitables• Sécurisation de la logistique des filières émergentes, notamment par le renforcement des démarches de contractualisation avec les agriculteurs• Mise en place d'outils de traçabilité pour améliorer les valorisations. <p>Il est ainsi attendu des projets collaboratifs (s'appuyant sur au moins 2 partenaires présents en région et appartenant à des réseaux distincts) comportant une dimension innovante (soit au niveau technologique soit au niveau organisationnel) dont les résultats pourront être partagés lors des journées techniques de la filière. L'impact du projet sur la création de valeur ajoutée ou sur la massification des pratiques agroécologiques sera un point de vigilance pour ces projets.</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Mise en place du dispositif « Innover pour favoriser la résilience des filières grandes cultures en Centre-Val de Loire »</p> <p style="text-align: center;">➔ 10 projets dont 3 visant l'autonomie protéique (fiche A.2)</p> <p>Les projets devront :</p>

- S'inscrire dans une des thématiques de ce dispositif
- Être sur 2 ans maximum
- Mobiliser au moins 2 partenaires de réseaux distincts (les entreprises sont acceptées) et proposer une méthodologie d'animation et d'association de ces acteurs
- Être innovant par rapport à ce qui se fait en région soit au niveau technologique soit au niveau organisationnel
- Dans la mesure du possible, inclure des méthodes de co-création des solutions avec les producteurs régionaux (capacité du consortium à impliquer des producteurs dans l'élaboration de solutions ou alternatives)
- **Permettre une diffusion des résultats** aux producteurs de la région notamment lors de journées techniques organisées par la filière

Fonctionnement du dispositif au cours du CAP, jusqu'à épuisement des crédits
 Les actions d'expérimentation fléchées par ailleurs ne seront pas éligibles
Un jury sera désigné par le COFIL et avec l'accord de la Région Centre-Val de Loire et animé par VEGEPOLYS VALLEY (VV) pour évaluer les candidatures à ce dispositif.

L'instruction sera ensuite conduite par le Conseil Régional en lien avec VV.

C.3.1 Ecriture du cadre d'intervention (réalisé par le Conseil Régional, VEGEPOLYS VALLEY et la CRA CVL) **et coordination du dispositif.**

Il précisera les modalités de sélection des projets, les moyens financiers disponibles ainsi que le calendrier et modalités de dépôts des candidatures.

Temps de participation à l'écriture du cahier des charges : 2 jours

Pour mémoire : CRA CVL : 2 jours

Pour mémoire : VV : 2 jours

C.3.2 Coordination du dispositif :

Le pilote de l'action veillera à la mise en place du calendrier du dispositif et accompagnera les porteurs dans leurs dépôts. Le pilote composera avec la région un jury pour l'instruction et l'évaluation des dossiers.

Le pilote et animateurs du CAP veilleront à orienter sur le plan stratégique les porteurs potentiels de projets émergents vers le dispositif le mieux adapté et à appuyer les porteurs dans leur démarche de candidature.

Le pilote et les animateurs proposeront plusieurs rencontres entre porteurs pour faciliter les retours d'expérience, notamment lors de COFIL ou de visites dédiées.

Pour les adhérents VEGEPOLYS VALLEY, un accompagnement spécifique sera proposé (émergence, conception, mises en relations).

Temps de coordination : 20 jours de coordination du dispositif + 1 jour/projet

Pour mémoire 30 jours VV

C.3.3 Mise en œuvre des projets (10 projets)

	<p>Mise en place d'un appel à projets collectifs « Innover pour favoriser la résilience des filières grandes cultures en Centre-Val de Loire »</p> <p>L'accompagnement financier pourra notamment comprendre, à définir lors de la mise en place du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de coordination dans l'entreprises : 10 jours maximum par projet • Conseils / Réalisation d'études (faisabilité, expertise, juridique...) : 150.000€ max/projet • Editions de documents de communication/Analyses/ et de retour des expérimentations liées au projet : 30.000€ / projet • Investissements dans les exploitations agricoles : 150.000€ /projet <p>L'aide maximum par projet sera de 150 000€ maximum (budget pris en compte par projet : 300.000€ plafonné)</p> <p>Pour la mise en œuvre effective de l'action, le porteur de projet devra s'appuyer sur les OPA de la région (Chambres d'agriculture, syndicats, Biocentre) et les organisations de producteurs, groupements de la Région et pourra être accompagné par le pôle VV.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>C.3.1 CRA CVL et Végépolys Valley</p> <p>C.3.2 Structure porteuse du projet sélectionnée</p>
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats Développement d'initiatives et/ ou de projets innovants avec un objectif de 5 à 10 projets retenus sur la durée du CAP (2-3 par an).</p> <p>Indicateurs de suivi Nombre de candidatures et type de projets collectifs développés Nombre d'agriculteurs et surfaces impliquées dans le projet Nombre de partenaires régionaux impliqués dans le projet</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	<p>2024 : constitution du comité de suivi. Mise en place de l'AAP.</p> <p>Sur la durée du CAP 2024-2028 → Elaboration, sélection et déroulement des projets au fil de l'eau en plusieurs vagues</p>
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>VEGEPOLYS VALLEY</p>
8. Partenariat	<p>Chaque membre du CAP est invité à faire connaître ce dispositif dans leur réseau. Organismes pertinents vis à vis des projets.</p>
9. Coût total estimé	<p>Total : 3.373.700€</p> <p>C.3.1 Ecriture du cadre d'intervention : 2 jours * 2 personnes * 550€ maximum/jour = 2.200€ (pour mémoire ; CRA CVL : 2 jours / pour mémoire VV : 2 jours)</p> <p>C.3.2 Coordination du projet : 16.500€ 20 jours de coordination du dispositif + 1 jour/projets d'instruction : (20 +10*1) =30 x 550€ maximum par jour = 16.500€ (pour mémoire VV : 30 jours)</p>

	<p>C.3.3 Mise en œuvre des projets : 3.355.000€</p> <p>Pour 10 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de coordination dans l'entreprise : 55.000€ - Soutiens au projet investissements : prestations Conseils / Réalisation d'études : 1.500.000€ - Editions de documents de communication / Analyses / Expérimentation : 300.000€ - Investissement matériel : 1.500.000€
<p>10. Aide Régionale sollicitée</p>	<p>TOTAL Aide région : 1.127.500€</p> <p>C.3.1 Aide dans le cadre de la convention annuelle VEGEPOLYS VALLEY et CRA-CVL avec la Région Centre-Val de Loire</p> <p>C.3.2 Aide dans le cadre de la convention annuelle VEGEPOLYS VALLEY</p> <p>C.3.3 : 1.127.500€</p> <ul style="list-style-type: none"> - temps de coordination dans l'entreprise : 50% : 27.500€ - prestations projets : étude et conseil : 50% : 750.000€ - expérimentation, analyses : 70% : 200.000€ - investissement matériel : enveloppe maximale de 150.000€ (sous conditions de l'action B6 & B6 bis : SIAP et CAPEX)
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>Autofinancement des bénéficiaires</p> <p>Dans la mesure du possible, des synergies seront à trouver entre les différents financeurs quand le projet envisage de mobiliser plusieurs fonds.</p> <p>En fonction des projets et des thématiques</p> <p>Structure porteuse du projet sélectionnée via le cadre d'intervention</p> <p>A solliciter selon les projets. Agence de l'eau, Europe au travers du FEADER, Etat</p>
<p>12. Commentaires</p>	<p>A solliciter selon les projets : Agence de l'eau, Europe au travers du FEADER, Etat</p>

CAP Filière Grandes cultures (19/04/2024 – 18/04/2028)

AXE C : GENERER DE LA VALEUR AJOUTEE EN CONQUERANT DE NOUVEAUX MARCHES

Action C.4. Pilotage global du programme d'actions

1. Contexte et problématique de la filière	Afin de garantir la cohérence du nouveau CAP filière, une transversalité entre les acteurs et une bonne discussion des informations sur les actions et les dispositifs d'accompagnement, une communication interne au sein de la filière sera mise en place. L'ensemble des membres du COFIL seront porteurs et acteurs pour promouvoir les actions du CAP auprès des différents partenaires et des entreprises de la filière.
2. Objectifs de la filière	<p>Informer les producteurs et les conseillers des projets de la filière et des orientations données dans le CAP.</p> <p>Construire une identité filière grandes cultures afin que celle-ci soit reconnue.</p> <p>Renforcer la dynamique et la cohésion de la filière</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>C.4.1 Organisation d'une journée de signature du CAP et réalisation d'une <u>plaquette de communication</u> à destination des producteurs (informations générales sur le projet) et techniciens (informations précises sur les actions). <i>Conception, impression et diffusion</i> <i>Temps animation : 5j CRA CVL/Co-animateur – pour mémoire</i> <i>Frais logistiques (communication, traiteur, salle, ...)</i></p> <p>C.4.2 Bilan mi-parcours et séminaire préparation du CAP 4G Faire une étude sur la filière Grandes Cultures CVL : carte des OP, âge des exploitants, données récentes remises à jours, etc. avant le CAP 4G <i>Animation d'un séminaire en vue de la préparation du CAP 4G</i> <i>Frais de prestation : étude + animation CAP</i> <i>Frais logistique (salle, repas...) : séminaire 4G</i></p> <p>C.4.3 Pilotage global du CAP : coordination générale, demandes de subvention, animation d'actions, COFILs, COTECH...</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Structures animatrices du CAP
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>C.4.1 Tenue de la signature du CAP</p> <p>C.4.2 Tenue d'un séminaire préparatoire au CAP 4G</p> <p>C.4.3 Mise en œuvre des actions</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>C.4.1 Réalisation d'une journée de signature, nombre de participants, ...</p> <p>Création d'une plaquette et d'outils de communication, nombre de participants</p> <p>C.4.2 Réalisation du bilan et séminaire préparatoire au CAP 4G</p> <p>C.4.3 Bilan annuel</p>

6. Calendrier de mise en œuvre	2024-2028
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Structures animatrices du CAP
8. Partenariat	Implication de l'ensemble des acteurs du CAP obligatoire
9. Coût total estimé	TOTAL = 8 000€ C.4.1 Journée de signature : conception, impression et envois de la plaquette, kakémonos, frais de logistique : 4 000 € C.4.2 Séminaire de préparation CAP 4G : intervenant, logistique... : 4 000€
10. Aide Régionale sollicitée	TOTAL = 6 000€ C.4.1 Journée de signature du CAP : aide Région 100 % soit 4 000 € C.4.2 Séminaire CAP 4G : aide Région 50 % soit 2000 € C.4.3 Le pilotage global du CAP est financé dans le cadre de l'animation des filières par le Conseil
11. Participation autres financeurs	Structures co-animatrices